



# Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2015-2016

---

Séance plénière du vendredi 11 mars 2016

---

## Compte rendu

### Sommaire

---

Pages

|                                                                                                                                                                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Excusés.....</i>                                                                                                                                                                                                                     | <i>5</i>  |
| <i>Ordre du jour.....</i>                                                                                                                                                                                                               | <i>5</i>  |
| <i>Communications</i>                                                                                                                                                                                                                   |           |
| <i>Questions écrites.....</i>                                                                                                                                                                                                           | <i>5</i>  |
| <i>Notifications.....</i>                                                                                                                                                                                                               | <i>5</i>  |
| <i>Examen des propositions</i>                                                                                                                                                                                                          |           |
| <i>Proposition de résolution appelant la mise en œuvre rapide du Plan national Sida</i>                                                                                                                                                 |           |
| <i>Discussion générale.....</i>                                                                                                                                                                                                         | <i>5</i>  |
| <i>(Orateurs : M. Zahoor Ellahi Manzoor, rapporteur, Mme Zoé Genot, M. Jacques Brotchi, Mme Catherine Moureaux, Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, M. André du Bus de Warnaffe, Mme Julie de Groote et Mme Cécile Jodogne, ministre)</i> |           |
| <i>Discussion des considérants et des points du dispositif.....</i>                                                                                                                                                                     | <i>10</i> |
| <i>Proposition de modifications du statut du personnel permanent de l'Assemblée de la Commission communautaire française</i>                                                                                                            |           |
| <i>Discussion.....</i>                                                                                                                                                                                                                  | <i>10</i> |
| <i>Discussion de l'article unique.....</i>                                                                                                                                                                                              | <i>10</i> |

Interpellations

- *La place de Bruxelles au sein de la Francophonie*  
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven  
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture..... 11  
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Emmanuel De Bock, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Evelyne Huytebroeck, Mme Julie de Groote et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *La sensibilisation du corps enseignant et du corps médical aux jeunes aidants proches*  
de M. André du Bus de Warnaffe  
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement,  
à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé  
et à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 16  
(Orateurs : M. André du Bus de Warnaffe, M. Fabian Maingain, M. Ahmed El Ktibi, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Céline Fremault, ministre)
- *Le TTIP-CETA et leurs conséquences en matière de politique de santé*  
de M. André du Bus de Warnaffe  
à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé..... 19  
(Orateurs : M. André du Bus de Warnaffe, Mme Catherine Moureaux, Mme Zoé Genot, M. Michel Colson, Mme Mathilde El Bakri et Mme Cécile Jodogne, ministre)

Questions d'actualité

- *La survie de l'Os à moelle*  
de Mme Barbara Trachte  
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture..... 23  
(Oratrices : Mme Barbara Trachte et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *L'Institut Emile Gryzon – Eurotoques*  
de M. Mohamed Azzouzi  
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement..... 23  
(Orateurs : M. Mohamed Azzouzi et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *La pratique d'exercices physiques au travail*  
de M. André du Bus de Warnaffe  
à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé..... 24  
(Orateurs : M. André du Bus de Warnaffe et Mme Cécile Jodogne, ministre)

Interpellation (suite)

- *L'étude prévue sur le vieillissement*  
(Interpellation reportée)  
de Mme Simone Susskind  
à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale, de la Famille et de la Politique d'aide aux personnes handicapées ..... 25

## Questions orales

- *L'information et les dépistages en vue d'éradiquer l'hépatite C*  
(Question orale transformée en question écrite)

de M. Jacques Brotchi

à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé..... 25

- *L'agrément d'une nouvelle maison médicale*  
(Question orale transformée en question écrite)

de Mme Zoé Genot

à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé..... 25

## Votes réservés

de la proposition de résolution appelant à la mise en œuvre rapide du Plan national Sida..... 25

de la proposition de modifications du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française ..... 25

## Interpellations (suite)

- *La généralisation des animations relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle*

de Mme Viviane Teitelbaum

à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 26

(Orateurs : Mme Viviane Teitelbaum, M. Julien Uyttendaele, Mme Zoé Genot, M. Pierre Kompany et Mme Céline Fremault, ministre)

- *Le partage de véhicules de transport adapté pour les personnes handicapées et la prise en compte de cette dimension dans le handistreaming*

de M. Amet Gjanaj

à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées ..... 29

(Orateurs : M. Amet Gjanaj et Mme Céline Fremault, ministre)

Clôture..... 32

## Annexes

Annexe 1 : Réunions des commissions..... 33

Annexe 2 : Cour constitutionnelle..... 34

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 09 h 45.

DISCUSSION GÉNÉRALE

*M. Jamal Ikazban et M. Vincent De Wolf  
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 26 février 2016  
est déposé sur le Bureau)*

**Mme la présidente.-** Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

**Mme la présidente.-** Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Françoise Bertieaux, en mission à l'étranger ;
- Mme Corinne De Permentier, Mme Caroline Désir, M. Abdallah Kanfaoui et Mme Fatoumata Sidibé.

ORDRE DU JOUR

**Mme la présidente.-** Au cours de sa réunion du vendredi 4 mars dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 11 mars 2016.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

QUESTIONS ÉCRITES

**Mme la présidente.-** Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. Serge de Patoul à Mme Fadila Laanan ;
- M. Bernard Clerfayt à M. Rudi Vervoort et
- M. Abdallah Kanfaoui à Mme Cécile Jodogne.

NOTIFICATIONS

**Mme la présidente.-** Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

EXAMEN DES PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION APPELANT LA MISE EN ŒUVRE  
RAPIDE DU PLAN NATIONAL SIDA

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution appelant la mise en œuvre rapide du Plan national Sida [doc. 25 (2014-2015) n° 1 et 25 (2015-2016) n° 2].

**Mme la présidente.-** La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Manzoor, rapporteur.

**M. Zahoor Ellahi Manzoor, rapporteur.-** En sa réunion du 23 février 2016, la commission de la Santé a examiné la proposition de résolution appelant à la mise en œuvre rapide du Plan national Sida.

La députée Zoé Genot et les auteurs de la proposition de résolution ont tenu, devant les commissaires, l'exposé que voici.

Mme Genot a rappelé que l'épidémie de Sida restait un enjeu majeur en Belgique. En 2013, notre pays a connu l'un des plus hauts taux d'infections en Europe. Il en va de même en Région de Bruxelles-Capitale.

Ce constat a permis la mise en œuvre du Plan national d'action contre le Sida à la fin de l'année 2013. Pourtant, plus d'un an après sa finalisation, ce Plan reste lettre morte et certaines actions qu'il prévoit sont aujourd'hui menacées. C'est le cas des points 9 et 10 de l'action 38 visant à soutenir le dépistage décentralisé et démedicalisé.

Dans un contexte où 38 % des personnes dépistées tardivement sont à l'origine de deux tiers des nouvelles contaminations, ces points représentent un enjeu majeur dans la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

La Belgique est à la traîne par rapport à ses voisins européens et Mme Genot invite la ministre de la Santé publique à adopter les mesures nécessaires à un soutien effectif des dispositifs démedicalisés, sous conditions strictes d'une formation encadrée.

Mme Genot souligne l'importance de l'application de cette résolution dans les plus brefs délais et appelle également le collège à entamer les actions qui relèvent de son champ de compétences.

J'ai poursuivi la présentation en insistant sur l'importance du processus de dépistage du VIH mis en avant dans ce Plan national Sida. J'ai rappelé également les avantages du dépistage décentralisé : un moindre coût et moins de stress lié à la procédure de dépistage dite classique.

Dans mon exposé, j'ai déploré l'inaction de l'actuel gouvernement fédéral, qui tarde à mettre en place les dispositions légales afin de mener à bien le processus de dépistage démedicalisé et décentralisé. Ce dernier reste encore une compétence fédérale.

J'ai également fait remarquer que le dépistage auprès des sans-papiers, des primo-arrivants et des demandeurs d'asile, qui dans la situation internationale actuelle viennent nombreux à Bruxelles, reste un enjeu important. En tant que médecin, je considère que la mise en œuvre rapide du Plan de lutte contre le Sida est indispensable en termes de santé publique.

Le député M. du Bus de Warnaffe a évoqué deux éléments en lien avec la politique déployée par le gouvernement fédéral précédent. D'une part, le Plan national Sida est une exception, car il ne cible qu'une seule maladie. D'autre part, ce plan est

arrivé tardivement et le gouvernement précédent n'a pas eu le temps de le mettre complètement en place. M. du Bus de Warnaffe a insisté sur l'importance d'inclure tous les niveaux de pouvoirs concernés dans la réalisation de ce plan.

La députée Mme Claire Geraets a relevé que le taux de contamination par le VIH reste encore élevé. Il est donc capital de poursuivre et de renforcer les efforts déployés en matière d'information sur les modes de transmission du VIH. La soumission d'une personne infectée par le VIH à un traitement antirétroviral fait baisser sa charge virale, ce qui réduirait le risque de transmission du virus à d'autres.

Selon Mme Geraets, la diversification des offres de dépistage sera donc primordiale. Elle rappelle que les programmes de dépistage et de prise en charge du VIH devraient être intégrés dans un cadre de prévention combiné.

La ministre en charge de la politique de Santé, Mme Cécile Jodogne, a répondu qu'à la suite de la sixième réforme de l'État, la Commission communautaire française était devenue compétente en matière de prévention et de promotion de la Santé, incluant la prévention du VIH. Dans ce cadre, le gouvernement soutient plusieurs asbl actives dans le domaine. Néanmoins, Mme Jodogne a rappelé que le dépistage était du ressort fédéral lorsqu'il constitue un acte individuel et du ressort des Communautés lorsqu'il faisait l'objet d'un programme collectif organisé.

Quant au cas particulier du dépistage démedicalisé, il n'est pas encore une réalité en Belgique et nécessiterait une révision de l'arrêté royal 78, ce qui, selon la ministre Mme De Block, est en cours.

Lors de la conférence interministérielle (CIM) de la Santé publique, il a été décidé d'inclure la question dans le groupe de travail consacré aux maladies chroniques. Si, selon la ministre, cette approche est pertinente, elle empêche de prendre en considération des mesures spécifiques inscrites dans le Plan national Sida.

Lors de la discussion générale, une série de remarques ont été formulées par le député M. Abdellah Kanfaoui. Selon lui et le groupe MR, la proposition de résolution contient plusieurs points faibles. M. Kanfaoui a rappelé que la précédente ministre en charge de la Santé publique a fait paraître son plan VIH en 2013. Selon lui, elle n'a pas fait assez pour le concrétiser rapidement et elle ne l'a pas assorti d'une budgétisation.

Pour M. Kanfaoui, intégrer le VIH dans un plan consacré aux maladies chroniques aurait du sens. C'est une manière de gérer les choses et d'éviter de multiplier les plans particuliers pour des cas qui ne le sont peut-être pas.

Il a aussi déploré le fait qu'un plan spécialement dédié au Sida risque d'induire une sorte de concurrence entre les maladies plus médiatisées et celles qui le sont moins. Le député a souligné que pour la ministre Mme De Block et lui-même, il est essentiel de maintenir un lien avec le médecin dans le processus de dépistage, car il est inutile de détecter sans soigner.

M. Kanfaoui a conclu que le groupe MR votera négativement cette proposition de résolution, car elle ne tient pas compte des travaux à l'étude au niveau fédéral.

Mme Zoé Genot est intervenue en réponse à l'intervenant précédent en exprimant son regret concernant l'inconstance de la position du MR sur ce problème dans les différentes commissions.

Pour plus de détails, je vous renvoie au rapport écrit. La commission a finalement adopté l'ensemble de la proposition de résolution par neuf voix pour et une voix contre.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.** - La parole est à Mme Genot.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).** - Je voudrais d'abord remercier le rapporteur pour son résumé très exhaustif qui a permis aux collègues qui n'ont pas suivi les travaux de connaître la teneur de nos échanges et de déjà bien cerner les enjeux de cette résolution.

Je voudrais aussi remercier Mme Moureaux, Mme d'Ursel-de Lobkowicz, M. du Bus de Warnaffe et Mme Geraets d'avoir cosigné et porté la proposition et de l'avoir améliorée pour qu'elle puisse être au plus près des enjeux actuels.

Quels étaient les grands objectifs de notre proposition ? À Bruxelles, nous sommes particulièrement touchés par l'épidémie et par les nouvelles infections en matière de VIH. Même si l'année passée, nous avons constaté un léger fléchissement, la Belgique est encore à la traîne en matière de contamination.

Deux groupes sont particulièrement vulnérables : les hommes ayant des relations homosexuelles et les migrants de première génération, particulièrement les femmes dans cette catégorie. À Bruxelles, nous comptons aussi des publics plus vulnérables en prison, à la rue, usant de diverses substances, etc. qui eux aussi doivent être soutenus un maximum pour éviter de nouvelles contaminations.

L'État fédéral avait conclu un plan national d'action en 2013, après avoir travaillé avec énormément d'acteurs. Ce plan national visait une stratégie coordonnée entre 2014 et 2019. Malheureusement, le nouveau gouvernement traîne des pieds pour ne pas dire plus, à propos de l'application de ce plan.

En effet, un coordinateur devait en être la cheville ouvrière.

Ensuite - et cela nous intéresse au premier plan en Région bruxelloise -, la permanence d'Ex Æquo, une expérience de dépistage démedicalisé correspondant aux recommandations de toutes les instances internationales, rencontrait toutes les attentes et pouvait aller au plus près des publics concernés, soit les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.

Les permanences démedicalisées permettent de toucher un public qui n'aurait peut-être pas demandé un dépistage à son médecin de famille ou dans un hôpital. Les taux de dépistage réalisés là-bas sont beaucoup plus élevés que ceux du dépistage classique. C'est donc un outil qui fonctionne. Il ne s'agit pas de dépistages sauvages, sans encadrement ; tout a été longuement réfléchi, avec un plan de fonctionnement bien établi et des renvois vers les personnels adéquats.

Il existait un autre projet de dépistage démedicalisé plus à destination du public migrant et particulièrement des migrantes, qui sont très fortement touchées, même si on en parle moins. L'État fédéral y a aussi opposé une fin de non-recevoir et ce projet n'a donc pu être mis sur pied.

L'objectif de la résolution était donc de soutenir notre ministre afin qu'elle puisse poursuivre le travail qu'elle a entamé au sein de la conférence interministérielle (CIM) de la Santé publique afin de débloquer les différents projets et de les voir effectivement appliqués sur le terrain. C'est très important.

Par ailleurs, ce dépistage précoce permettra peut-être - nous l'espérons, car le niveau fédéral semble également traîner les pieds en la matière - l'accès précoce au traitement antirétroviral. Actuellement, c'est d'ailleurs ce que recommande l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette pratique permet de rendre le virus indétectable et non contaminant. Malheureusement, l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami) a encore tendance à traîner les pieds et à attendre que la personne ait atteint un seuil immunitaire très bas pour lui donner accès à ce traitement antirétroviral.

Pourtant, des villes comme San Francisco qui ont généralisé le dépistage démedicalisé et facilité grandement l'accès aux rétroviraux ont permis de diminuer le taux de personnes infectées de manière fantastique. Cela ne peut être qu'un exemple à suivre.

Critiquer ce qui ne se fait pas bien au niveau fédéral ne doit pas nous empêcher de rester concentrés sur les outils dont nous disposons. C'était l'occasion de rappeler toute une série d'outils prévus par le plan et qui concernent directement le niveau régional. C'était aussi une opportunité pour se pencher dans les recommandations que font les acteurs du secteur à la Région bruxelloise. Ils ont défini sept objectifs opérationnels :

- améliorer le niveau d'information des populations ;
- renforcer l'accès au matériel de prévention et de réduction des risques, car nous savons qu'il existe encore une réelle difficulté d'accès au préservatif et au matériel stérile de consommation de drogue par exemple ;
- développer les connaissances et les compétences des professionnels et des relais en contact avec les populations ;
- accroître le nombre de personnes connaissant leur statut sérologique puisqu'une prise en charge précoce est bénéfique ;
- par le dépistage précoce, faciliter l'entrée et le maintien dans les soins pour réduire la charge virale et donc les infections ;
- défendre les droits des personnes infectées contre toutes les politiques répressives, car la discrimination est bien réelle ;
- accroître les connaissances scientifiques sur les dynamiques et les déterminants de l'épidémie pour pouvoir prendre les personnes en charge de manière optimale.

(Applaudissements)

**Mme la présidente.**- La parole est à M. Brotchi.

**M. Jacques Brotchi (MR).**- Il y a quelques semaines à peine, dans cette même enceinte, j'ai interpellé la ministre sur le dépistage du VIH. Il s'agit d'un sujet qui nous tient à cœur et que nous souhaitons voir traiter avec toute l'intelligence et la pondération qu'il mérite.

M. Kanfaoui était censé prendre la parole aujourd'hui, mais il est souffrant. Vu la grande solidarité qui règne entre médecins, c'est avec grand plaisir que je le remplace à cette tribune.

Outre les constats posés en matière de développement de la maladie, qui sont rappelés dans le texte, je m'attarderai surtout sur les points faibles de la proposition de résolution qui nous est aujourd'hui soumise. Une remarque préliminaire relative au calendrier s'impose. Les auteurs semblent marquer de l'impatience devant le temps nécessaire pour mettre en oeuvre le Plan national Sida.

Avant de poursuivre, je tiens à souligner que mes propos rejoignent le rapport très fidèle présenté par M. Manzoor. Je répète donc à sa suite que la précédente ministre fédérale de la Santé publique a conçu ce plan dès septembre 2013. Il lui restait largement le temps de prévoir la suite concrète à lui donner, mais cette concrétisation n'a malheureusement été assortie d'aucune budgétisation.

*In fine*, il est permis de se demander quelle était la réelle ambition d'un projet ne comportant pas la moindre budgétisation en vue de sa concrétisation. Et cette question des moyens n'est ni anodine, ni subsidiaire dans l'établissement d'un projet.

Toujours à propos du calendrier fédéral, l'exécution du Plan national Sida a été débattue lors de la conférence interministérielle de la Santé publique. La cellule interadministrative de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), le Service public fédéral Santé publique et le groupe de travail intercabineaux préparent sa mise en œuvre.

À notre sens, il est donc caricatural d'affirmer que rien n'est fait.

Les auteurs de la proposition de résolution formulent rapidement une hypothèse basée sur "diverses informations" qui "laissent entendre" que le plan "serait potentiellement" inclus dans un plan dédié aux maladies chroniques. Quelle accumulation de précautions !

Les auteurs de la proposition le soulignent eux-mêmes : si le nombre de cas diagnostiqués de VIH est important dans notre Région et inquiétant, l'augmentation de plusieurs épidémies d'infections sexuellement transmissibles l'est également. Dès lors, puisque vous en parlez, intégrer le VIH dans un plan consacré aux maladies chroniques aurait du sens. C'est une manière de gérer les choses que de multiplier les plans particuliers pour des cas qui ne sont peut-être pas si particuliers que cela. C'est une autre manière que de ne pas agir ainsi, et cette logique est à souligner.

De plus, mettre sur pied un plan spécialement dédié au Sida induit malgré tout une sorte de concurrence entre les maladies. Que faut-il retenir ? Que les maladies plus médiatisées sont traitées différemment des autres ? Qu'elles peuvent, de ce fait, capter davantage de moyens au détriment d'autres, pour une question de visibilité ? La santé ne peut pas fonctionner comme cela !

Le principe même du dépistage décentralisé et démedicalisé est porteur d'enjeux dont nous sommes tous conscients. Nous sommes plusieurs au MR à l'avoir rappelé : nous sommes favorables aux tests de dépistage démedicalisés. Quand je l'ai affirmé la fois dernière à cette tribune, cela a soulevé quelques réactions.

Cette pratique démedicalisée doit toutefois être opérée dans la légalité. Or, actuellement, ce n'est pas le cas. L'application du Plan Sida de la ministre Mme Onkelinx nécessitait de modifier l'arrêté royal 78 de 1967 dont nous entendrons parler durant toute cette législature concernant divers sujets.

Cet arrêté royal relatif à l'exercice des professions des soins de santé, élément essentiel, a été complètement occulté par le cabinet de la précédente ministre fédérale de la Santé publique. Cela rend aujourd'hui illégale la pratique du dépistage démedicalisé. C'est un problème en suspens depuis longtemps et c'est la première fois qu'un ministre s'y attèle depuis 1967, avons-nous rappelé. Mme De Block a en effet annoncé avoir donné des instructions pour préparer un tel cadre législatif et fixé le délai d'aboutissement du travail à la mi-2016.

De surcroît, lorsque le Plan Sida de la ministre Mme Onkelinx était paru en toute fin de législature, celle-ci n'avait pas non plus prévu de financement pour le soutenir.

Le principe même du dépistage décentralisé et démedicalisé est porteur d'enjeux dont nous sommes tous conscients ici. Il y a parfois, en effet, un frein à consulter officiellement dans des structures visibles. Or, ce dépistage démedicalisé offre l'avantage de déplacer des antennes dans des milieux où le dépistage est une nécessité pour un public qui ne peut pas, ou ne veut pas, recourir à d'autres formes de dépistage.

Des choix ont été opérés et le financement de projets destinés à certains groupes cibles n'a pas été reconduit parce qu'ils ne correspondaient pas aux critères de subvention. Mme De Block a estimé que le projet Test-Out différenciail, au cœur du Plan Sida, l'accompagnement des travailleurs du sexe et celui des non-prostitués, créant ainsi une forme de stigmatisation.

Le Sida et la réduction des risques de transmission concernent l'ensemble de la population. De plus, l'absence d'un accompagnement médical permanent dans ce projet avait été pointée.

Le projet Ex Aequo fonctionnait en effet grâce à des volontaires répartis sur le terrain sous la direction d'une infirmière en charge du projet. Pour le ministère de la Santé publique, sans un suivi médical de base, aucun financement n'est possible.

Mme De Block a tenu à rappeler - et en tant que praticiens c'est également l'avis de M. Kanfaoui et le mien - qu'un lien vers le médecin reste essentiel dans ce processus, afin d'informer et d'orienter le patient qui serait détecté positif. Il est en effet inutile de détecter sans soigner : le lien avec le médecin a tout son sens et doit être effectif.

Le Conseil national de l'ordre des médecins estime également de son côté que de tels dépistages doivent être organisés, supervisés et évalués par des structures de référence agréées ou reconnues par les autorités compétentes, qui disposent en leur sein de médecins.

Le recrutement de volontaires doit être rigoureux. Leur formation et leurs compétences sont essentielles. Le Conseil national de l'ordre des médecins estime également en fin de rapport qu'il faut encourager prioritairement le dépistage via le circuit médical. Toutes ces considérations sont essentielles, tant pour la population que pour l'acte de dépistage lui-même. Elles doivent scrupuleusement être encadrées.

Enfin, la présente proposition de résolution affirme que le futur serait au développement d'autres outils de dépistage, notamment l'autotest.

Seul l'avenir pourra nous le dire. Pour le moment, il faut s'atteler à bien cadrer cette pratique. Le rôle que nous souhaitons lui voir jouer de la manière la plus objective possible doit bien préciser les publics visés, les coûts de ce mode de dépistage, les risques liés à une lecture non encadrée des résultats, etc.

En France, l'introduction, en septembre 2015, de la vente libre en pharmacie ou via internet d'autotests VIH livre ses premiers bilans, notamment quant au profil déclaré des acheteurs : il s'agirait d'utilisateurs jeunes, urbains et informés. Quelque 76 % des acheteurs se déclarent hétérosexuels, 15 % homosexuels et 10 % bisexuels. Était-ce la cible initiale ?

Le groupe MR a donc demandé, sans l'obtenir, que le vote de la résolution soit reporté à la communication des résultats de la modification de l'arrêté royal en question et à la prochaine réunion de la commission de la Santé du 21 mars 2016. Pour

cette raison, et toutes celles que j'ai exposées, nous voterons négativement cette proposition de résolution, en ce qu'elle ne tient pas compte des travaux mis sur l'ouvrage au niveau fédéral, lesquels affecteront pourtant les actions à prendre au niveau communautaire.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.** - La parole est à Mme Moureaux.

**Mme Catherine Moureaux (PS).** - L'objectif sous-tendant cette résolution est de mettre particulièrement la pression sur Mme De Block. Quand, en 2013, Laurette Onkelinx a sorti le Plan Sida après une concertation d'ampleur avec tous les acteurs intéressés, directement ou indirectement, ce ne sont pas moins de 58 actions qui ont été lancées et qui concernaient toutes les entités fédérées. Bien sûr, il a fallu désigner une coordination qui est revenue au niveau fédéral. Aujourd'hui, la principale difficulté dans le dossier est l'absence de coordination effective par ce dernier.

La pression sur Mme De Block fonctionne. En effet, le 7 mars dernier, elle a enfin communiqué ses priorités pour la mise en œuvre du Plan national Sida. Quelles sont-elles ? Il y a l'accompagnement médical des travailleurs du sexe. Vous aviez donc tort lorsque vous disiez que l'on évitait toute stigmatisation et que c'était l'une des raisons pour lesquelles on ne souhaitait pas forcément se précipiter dans le dépistage démedicalisé décentralisé.

Il me semble intéressant et légitime que Mme De Block place l'accompagnement médical des travailleurs du sexe en tête de ses priorités. Dans sa communication, elle déclare également que le dépistage décentralisé et démedicalisé fait partie de ses priorités et que, d'ailleurs, elle vient de mettre sur pied un groupe de travail juridique "afin de permettre le dépistage du VIH de façon démedicalisée et décentralisée".

Vous me direz que c'est une bonne nouvelle. J'en viens à la suite.

Le groupe de travail tient compte du travail préparatoire effectué par les centres de référence Sida en collaboration avec l'INAMI, ainsi que de l'avis du Conseil supérieur de la santé. Je félicite donc Mme De Block, car nous sommes probablement en route vers l'opérationnalisation de la démedicalisation.

Par ailleurs, peut-être suis-je la personne la mieux placée pour en parler, il ne faut pas opposer le fait d'avoir besoin d'un professionnel de santé pour pratiquer le dépistage et la possibilité que le dépistage démedicalisé et décentralisé soit utile ! Je suis sans doute la seule ici à avoir dû annoncer à un patient que son test était positif, et ce, à de nombreuses reprises. C'est une épreuve très difficile à vivre en tant que médecin. J'ai également eu l'occasion d'annoncer cette mauvaise nouvelle alors que le résultat du test était faux ! Ces moments sont durs à vivre et Mme Geraets pourra sans doute le confirmer.

Ainsi, loin de nous l'idée de dire que cela ne doit pas être encadré et ne nécessite pas de formation. Il s'agit plutôt d'ajouter un plus à la panoplie de choses que nous faisons pour nous adresser à ces différents publics. Ce plus consiste principalement à toucher des publics qui sont généralement injustement stigmatisés. Le préjugé veut que l'on pointe du doigt les migrants, les hommes qui ont des rapports sexuels entre eux et les prostitués hommes ou femmes.

Transversalement, qui sont ces populations ? Ce sont avant tout des personnes jeunes. Cela veut dire qu'elles se jugent en bonne santé, qui ignorent la maladie et qui ne vont donc pas chez le médecin. C'est normal. Il n'y a pas que ces publics jeunes qui répondent à ces caractéristiques qu'on peut

qualifier de stigmatisantes. Ce sont aussi toutes les personnes jeunes, car elles ne vont pas chez le médecin et, du coup, elles ne vont pas avoir accès à une série de choses.

Transversalement, ce sont des personnes qui sont d'une manière ou d'une autre marginalisées. Elles peuvent recourir à des substances comme l'héroïne ou avoir d'autres pratiques, elles peuvent aussi être très pauvres économiquement.

Il peut aussi s'agir d'un autre public, qui veut garder l'anonymat, qui n'a pas envie d'avoir de contacts avec le système de soins pour différentes raisons. Souvent, c'est en lien avec le fait qu'elles sont jeunes.

Tout cela pour dire que nous sommes dans un débat plus large que les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH), les migrants ou les prostituées. Il est essentiel de pouvoir développer cet outil important, qui vient s'ajouter à la problématique et qui doit être encadré.

J'ai cité le communiqué de Mme De Block parce que, clairement, cela veut dire qu'on avait déjà des informations qui sont tout à fait évidentes et selon lesquelles il faut ajouter le dépistage démedicalisé décentralisé dans la panoplie des moyens pour traiter et dépister les personnes atteintes du Sida.

Selon d'éminents scientifiques belges, nous accusons dix ans de retard par rapport aux autres pays européens et nous évoluons à l'encontre des consensus scientifiques. Nous voulons mettre la pression sur Mme De Block et c'est dans ce cadre que s'inscrit notre résolution. Une autre résolution sera déposée à la Commission communautaire commune.

Nous poursuivrons dans cette voie, car le présent dossier constitue une priorité et nous devons agir dès maintenant.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme d'Ursel-de Lobkowicz.

**Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz (DéFI).-** La présente résolution témoigne de l'intérêt permanent de notre Assemblée et de mon groupe face au défi énorme que représente la lutte contre le Sida. Son adoption, en cette année 2016, constituera un geste politique d'une importance toute particulière, car 90 jours à peine nous séparent de la réunion de haut niveau sur l'éradication du Sida organisée par l'Assemblée générale des Nations unies.

Cette réunion vise à accélérer la lutte contre le VIH au cours des cinq prochaines années, afin de guider le monde vers la suppression de l'épidémie de Sida d'ici 2030. J'ose espérer que la Belgique sera partie prenante de ce processus.

Quel est l'état des lieux ? L'évolution semble favorable dans notre pays, ce dont témoigne notamment, en 2014, une diminution de 21 % par rapport à 2013 du nombre de nouvelles transmissions diagnostiquées chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes.

De plus, 14.719 patients infectés par le VIH ont été suivis médicalement en Belgique en 2014. Ce nombre augmente régulièrement avec, en moyenne, 781 patients supplémentaires chaque année.

La veille épidémiologique doit toutefois se poursuivre sur le long terme afin d'établir si les infections suivent une réelle diminution.

J'aimerais d'ores et déjà saluer le travail accompli par la ministre Cécile Jodogne et son alignement sur les

recommandations internationales en vue d'une prévention combinée, reposant sur l'ensemble des outils disponibles.

Il importe aussi de rappeler l'opportunité d'un dépistage décentralisé et démedicalisé suivant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du très sérieux Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

Je n'ignore pas qu'il s'agit d'une compétence fédérale et que ce dossier est en attente. Soulignons cependant que les études montrent de manière évidente que le traitement précoce de l'infection par le VIH améliore fortement le pronostic. Rappelons aussi qu'il existe une proportion importante, estimée à 15 %, de personnes infectées qui s'ignorent. Le dispositif de la résolution interpellant le gouvernement fédéral pour qu'il assume sa part de responsabilité a donc tout son sens.

Enfin, je voudrais profiter de cette semaine particulière célébrant les droits des femmes pour rappeler certains constats importants et préoccupants. Les jeunes filles sont deux fois plus susceptibles d'être exposées au risque d'infection par le VIH que les jeunes garçons. C'est ce qu'indiquent des données de l'OMS. Elles sont 7.000, chaque semaine, à être contaminées. Dans les pays d'Afrique australe et orientale, elles représentent plus de 80 % des nouvelles infections chez les 15-24 ans. N'oublions pas non plus que les femmes et les jeunes filles ont plus difficilement accès aux services de prévention et de dépistage ainsi qu'aux traitements en raison des discriminations qu'elles subissent : accès plus restreint à l'éducation et aux centres de santé, plus forte vulnérabilité économique, leadership politique plus limité.

L'épidémie de Sida démontre donc l'importance d'une vision globale et décloisonnée, ainsi que le bien-fondé d'une approche basée sur le genre.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Je remercie le rapporteur, ainsi que Mme Genot qui a retracé les enjeux de cette résolution. Je souhaite revenir sur deux points.

Les circonstances atténuantes que j'ai évoquées en commission expliquent peut-être le retard de la ministre fédérale Maggie De Block dans l'avancement de ce Plan national Sida. Il est vrai, en effet, que le gouvernement précédent l'a adopté en fin de législature et que la collaboration avec les entités fédérées n'était pas toujours optimale.

Ceci étant, l'enjeu fondamental de la résolution reste celui du dépistage démedicalisé et décentralisé qui, comme l'ont rappelé plusieurs d'entre nous, ne dépend pas des entités fédérées, mais du niveau fédéral. Cet enjeu-là, ainsi que tout ce qui tourne autour du Sida, méritait que le Plan Sida soit un plan particulier.

Je réponds, dès lors, à la remarque de M. Jacques Brotchi, qui se demandait pourquoi, dans l'arsenal général du Plan des maladies chroniques, il était nécessaire de mettre en œuvre un plan spécifique au Sida. Précisément, ce Plan national Sida répond à une volonté d'une majorité à laquelle M. Brotchi participait.

Le Sida charrie en lui-même une série de représentations qu'il convient de bousculer. Contrairement à d'autres maladies comme le diabète, il nécessite donc des approches spécifiques. Il fallait, dès lors, mettre en avant un plan particulier.

Entre-temps, les choses ont l'air de bouger au niveau fédéral. Nous avons appris, il y a quelques semaines, que la ministre Maggie De Block avançait avec son Plan national Sida. Celui-ci sera, semble-t-il, à l'ordre du jour de la prochaine conférence interministérielle (CIM) de la Santé publique, programmée le 21 mars. Ce plan contient 58 mesures, qui s'appuient sur quatre piliers :

- la prévention primaire ;
- le dépistage et l'accès au traitement ;
- le traitement des personnes vivant avec le VIH et
- la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH.

Pour 2016, le plan comporte trois axes :

- l'accompagnement médical des travailleurs du sexe ;
- le soutien financier aux centres de référence Sida et
- le dépistage décentralisé et démedicalisé.

L'accord avec les entités fédérées se base-t-il bien sur l'ancien plan ? Concernant le dépistage démedicalisé, rappelons que l'action 38 forme un cadre juridique. Elle étend le dépistage via le recrutement d'une plus grande main-d'œuvre familiarisée et développe des initiatives d'éducation et de mobilisation sociale.

C'est positif, mais il reste encore à procéder aux adaptations juridiques permettant la concrétisation d'une telle offre. Le cas échéant, quel serait le calendrier précis des changements juridiques ?

Selon le rapport de suivi, une réelle stratégie nationale fait encore défaut. C'est pourquoi il est demandé que l'Institut scientifique de Santé publique soit désigné pour réunir un groupe multidisciplinaire d'experts ayant pour mission "le développement d'une stratégie nationale de test pour le VIH et les infections sexuellement transmissibles, en adéquation avec la législation existante".

La stratégie nationale et la vision de Mme De Block tiennent-elles compte du dépistage démedicalisé et décentralisé ? La ministre compte-t-elle développer sa stratégie nationale avant ou après la modification de l'arrêté royal 78 ? Attendre ladite modification pourrait fortement retarder la mise en œuvre du dépistage démedicalisé et décentralisé.

Le concept d'interlocuteur permanent a déjà fait l'objet d'un accord. Cet interlocuteur permettra d'assurer la coordination entre les entités fédérées et le niveau fédéral. A-t-il été identifié ? La CIM de la Santé publique sera-t-elle l'occasion de le désigner ?

Telles sont les diverses questions que nous nous posons et que nous vous demandons de relayer lors de la prochaine CIM de la Santé publique.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme Julie de Groote (cdH)**- À propos de l'expression "travailleur du sexe", je me permets d'établir un lien avec un autre débat, consacré à la prostitution, que nous menons dans le cadre des Jeudis de l'hémicycle. Cette expression me paraît en effet revêtir une connotation et indiquer un certain engagement en rapport avec l'abolitionnisme et contre le réglementarisme.

Je salue, par ailleurs, la présence continue de Mme Jodogne aux travaux de la commission. La ministre voudrait intervenir dans ce débat, et cela me paraît, en effet, très souhaitable.

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé.**- Je remercie d'abord Mme Genot et l'ensemble des intervenants pour ce débat riche et intéressant qui a eu lieu à la fin du mois de février dernier.

Je voudrais rappeler que le Plan national Sida de 2013 visait à identifier, tous niveaux de pouvoir confondus, les mesures prioritaires à mener pour lutter efficacement contre l'épidémie en termes de prévention, de dépistage, de prise en charge et de qualité de vie des personnes vivant avec le VIH. Il visait également à contrôler sa mise en œuvre en associant les diverses parties prenantes et les différentes autorités compétentes. Enfin, il prévoyait la création d'un Conseil positif composé de personnes vivant avec le VIH.

Comme je l'ai évoqué lors de la réunion de la commission de la Santé du 23 février dernier, la Commission communautaire française soutient différentes actions de prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles dans le cadre de la promotion de la santé. J'ai également évoqué récemment devant cette assemblée mon intention de soutenir un projet de dépistage délocalisé et démedicalisé lorsque la modification de la législation le permettra.

En cette matière, selon les dernières informations dont je dispose, la modification de l'arrêté royal 78 de 1967, qui doit permettre la mise en œuvre de dépistages démedicalisés, n'interviendra malheureusement pas avant la fin de cette année et non plus à la mi-2016 comme annoncé précédemment et comme l'a rappelé M. Brotchi.

Pour répondre à une question de M. du Bus de Warnaffe, ces dernières nouvelles reportent de quelques mois la modification de cet arrêté.

Au niveau du gouvernement fédéral, la ministre De Block a fait savoir qu'il ne lui serait pas possible d'engager un coordinateur pour suivre la bonne mise en œuvre du plan. Un protocole définissant un cadre aux collaborations entre le niveau fédéral et les entités fédérées en matière de prévention est en cours de discussion au sein de la CIM de la Santé publique.

La prévention du VIH est l'une des thématiques abordées et il prévoit que les ministres de la Santé se concertent régulièrement au sujet des mesures du plan national. Cela constitue un minimum, mais n'est évidemment pas équivalent à une coordination permanente à laquelle aspirent les acteurs de terrain.

J'avais demandé que le Plan national Sida fasse partie d'un groupe de travail spécifique au sein de cette CIM, mais ce point a été intégré au groupe de travail relatif aux maladies chroniques.

Je voudrais enfin nuancer certaines affirmations. Ce plan et le guide sur les maladies chroniques ont été approuvés en conférence interministérielle et sont donc soutenus par tous les ministres de la Santé. Il y a une adhésion de tous les ministres quant au principe de ce plan, qui vise précisément une approche intégrée dans la prise en charge des maladies chroniques et qui vise à placer le patient au centre du dispositif.

L'idée de ce plan est de ne pas travailler thématique par thématique, maladie par maladie, mais d'apporter une offre globale de prise en charge sur un territoire donné. Si cette approche est pertinente, il n'en reste pas moins qu'elle ne doit pas empêcher de prendre des mesures spécifiques en particulier ce qui concerne le VIH et les maladies sexuellement transmissibles.

Nous n'avons pas à choisir entre le Plan national maladies chroniques et le Plan national Sida. Les deux doivent pouvoir être mis en œuvre en parallèle. Dès lors, je ne peux que me réjouir des récentes déclarations de la ministre De Block qui font explicitement référence au Plan national Sida dans son communiqué de presse et dont j'attends les premières réactions. Dans le communiqué, elle a insisté particulièrement sur l'accompagnement médical des travailleurs du sexe, le soutien financier aux centres de référence Sida dont certains sont situés à Bruxelles, et le dépistage décentralisé et démedicalisé.

Aujourd'hui, mon équipe et moi-même n'avons pas encore eu l'occasion d'analyser en profondeur le rapport du comité de contrôle, mais ce sera fait pour la CIM de la Santé publique programmée à la fin mars. L'objectif est de pouvoir poser, lors des débats, les différentes questions qui touchent le Plan national Sida et de soumettre ce que nous souhaitons voir mis en œuvre le plus rapidement possible dans ce cadre.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.-** La discussion générale est close.

#### DISCUSSION DES CONSIDÉRANTS ET DES POINTS DU DISPOSITIF

**Mme la présidente.-** Nous passons à la discussion des considérants et des points du dispositif sur la base du texte adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

#### *Considérant n° 1*

L'Assemblée de la Commission communautaire française,

- considérant l'incidence du VIH en Belgique par rapport aux autres pays européens, et en particulier à Bruxelles;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le considérant n° 1 est adopté.

#### *Considérant n° 2*

- considérant le travail réalisé par de nombreux acteurs durant deux ans pour mener à l'élaboration du premier Plan national Sida en Belgique;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le considérant n° 2 est adopté.

#### *Considérant n° 3*

- considérant l'inaction du gouvernement fédéral, et en particulier de la ministre de la Santé publique;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le considérant n° 3 est adopté.

#### *Point n° 1 du dispositif*

demande au Collège de la Commission communautaire française :

- d'interpeller le gouvernement fédéral, en concertation avec les autres entités fédérées, en vue de mettre en œuvre sans délai le Plan national Sida;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le point n° 1 du dispositif est adopté.

#### *Point n° 2 du dispositif*

- de mettre en œuvre les actions relevant de son champ de compétences, notamment en matière de prévention et de dépistage, telles que l'accès facile et gratuit à des préservatifs et du lubrifiant dans les lieux commerçants gays, les quartiers à forte population de migration récente et les prisons, la mise en œuvre de campagnes, outils et politiques de sensibilisation, le renforcement des capacités des acteurs psycho-médico-sociaux, la formation des professionnels de l'éducation et de la santé et les parents à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le point n° 2 du dispositif est adopté.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

#### PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU STATUT DU PERSONNEL DES SERVICES PERMANENTS DE L'ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de modifications du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française [doc. 50 (2015-2016) n°s 1 et 2].

#### DISCUSSION

**Mme la présidente.-** La discussion est ouverte.

Mme Michèle Carthé, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

#### DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE

##### *Article unique*

Dans le statut du personnel des services permanents de l'Assemblée, l'annexe III est remplacée par :

#### « ANNEXE III STATUT DU COMITÉ DU PERSONNEL

##### *Article 1er Composition*

Le Comité du personnel, ci-après dénommé « le Comité », est composé de quatre membres du personnel de l'Assemblée nommés à titre définitif.

S'il n'y a pas de candidats dans la réserve, le mandat non attribué fera l'objet de nouvelles élections, selon les règles établies à l'article 2.

*Article 2*  
*Élections*

- 1° Le Comité est élu pour une durée de trois ans
- 2° À l'exception des stagiaires et des agents en congé préalable à la retraite, tous les membres du personnel, nommés ou contractuels à durée indéterminée, ci-après dénommés « les électeurs », sont appelés à participer à l'élection des délégués.
- Sont éligibles, tous les membres du personnel nommés à titre définitif qui ne sont pas en congé préalable à la retraite.
- Les élections se font au scrutin secret et à la majorité absolue au premier tour et au plus grand nombre de votes valables au deuxième tour.
- 3° Chaque électeur dispose de maximum quatre voix correspondant aux quatre postes à pourvoir.
- 4° Sont élus, dans le respect des conditions visées au 5°, les quatre candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes valables.
- 5° Pour qu'une élection puisse être organisée, il faut qu'au minimum quatre candidats se présentent pour les quatre postes à pourvoir et, pour qu'elle soit validée, qu'au moins la moitié des électeurs y participent.

Si le quorum de participation n'est pas atteint au premier tour, aucun dépouillement n'est effectué et il est procédé dans les quinze jours ouvrables à un second tour.

Ces nouvelles élections seront valables quel que soit le nombre d'électeurs.

Si, au premier tour de scrutin valable, un ou plusieurs candidats n'ont pas obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un second tour entre les candidats qui maintiennent leur candidature pour pourvoir aux postes restés vacants. Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes valables.

En cas de parité des voix, celui qui a la plus grande ancienneté de service est élu. En cas d'ancienneté égale, le candidat le plus âgé est élu.

Les bulletins blancs seront pris en compte pour la détermination du quorum de participation, mais pas de la majorité requise.

Les candidats non élus, pour autant qu'ils aient au moins deux voix, sont versés dans une réserve et classés selon le nombre de voix qu'ils ont obtenu. Il sera puisé dans cette réserve, dans l'ordre du classement, en cas de démission ou d'éloignement de longue durée d'un membre du Comité que ce soit pour cause de maladie, de détachement, de congé politique à temps plein ou d'interruption de carrière à temps plein.

Les modalités du scrutin sont définies dans le règlement d'ordre intérieur du Comité.

*Article 3*  
*Fonctionnement*

Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre. Il peut être convoqué d'office à la demande d'un tiers des membres du personnel nommés et contractuels à durée indéterminée.

La réunion du Comité fait l'objet d'un procès-verbal.

Le Comité diffuse des communiqués à l'ensemble du personnel de l'Assemblée moyennant le visa préalable du Secrétaire général.

*Article 4*  
*Règlement d'ordre intérieur*

Le Comité établit son règlement d'ordre intérieur et le soumet, pour approbation, à l'assemblée du personnel.

*Article 5*  
*Délibérations*

- 1° Toutes les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

Un éventuel désaccord est mentionné au procès-verbal.

- 2° Les avis, propositions et suggestions sont transmis pour suite utile au Secrétaire général qui en informe le Bureau. ».

**Mme la présidente.**- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article unique est adopté.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

**INTERPELLATIONS**

**Mme la présidente.**- L'ordre du jour appelle les interpellations.

**LA PLACE DE BRUXELLES AU SEIN DE LA FRANCOPHONIE**

**DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

**À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA CULTURE**

**Mme la présidente.**- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Le 20 mars est traditionnellement la Journée mondiale de la Francophonie. C'est un thème qui est nous cher au sein de la Commission communautaire française, puisque nous sommes en charge de veiller au bien-être du million de concitoyens francophones bruxellois qui nous entourent. Ce bien-être passe bien évidemment par la culture et la langue que nous avons en partage. Participer à la Francophonie nous ouvre des horizons qui dépassent largement les limites de notre Région.

De plus en plus de spécialistes de la Francophonie s'accordent sur le potentiel fantastique dont dispose notre langue. Pour résumer, je dirai que l'avenir passe aussi par la Francophonie. Quand on sait que la population francophone mondiale est estimée à 400 millions à l'horizon 2025 et à plus de 700 millions en 2050, il est capital de ne pas manquer ce train, qui est également synonyme de croissance, d'emploi, de développement et de rayonnement culturel. Bref, pour le dire en un mot, la Francophonie est appelée à exercer une influence majeure dans le monde dans les années à venir.

La Francophonie, aujourd'hui, est le sixième espace géopolitique de par sa population. Le français est en effet la sixième langue la plus parlée dans le monde et demeure une langue particulièrement importante dans toute une série de disciplines. Cette situation doit nous encourager à concentrer nos efforts pour tenter de jouer un rôle positif, nous Bruxellois, dans ce vaste espace.

Voici quelques exemples pour confirmer mes propos, qui illustrent l'importance croissante de la Francophonie. Dans les médias tout d'abord. Ne parlons pas des chaînes d'information

telles que TV5 ou France 24, que nous connaissons bien et qui diffusent en français.

Penchons-nous sur la stratégie déployée par des pays tels que la Russie ou la Chine, qui ont lancé des chaînes d'information ou de documentaires dans notre langue. Pourquoi cette initiative, si ce n'est la volonté de s'adresser à un public francophone de plus en plus important, singulièrement en Afrique ?

Le tourisme est aussi un secteur porteur et sur lequel de nombreux acteurs travaillent, tout comme la promotion de la culture, mais aussi, et surtout, l'économie. Bref, la croissance économique s'appuyant sur la Francophonie est aujourd'hui un élément dont il faut tenir compte.

Au mois d'octobre dernier s'est d'ailleurs tenu, à Paris, le deuxième forum économique de la Francophonie, dont le thème était "Appel à l'action". Cet événement constitue une occasion de faire se rencontrer les acteurs économiques de l'espace francophone, afin de construire une véritable union économique francophone, une zone économique de poids sur la scène internationale.

Madame la ministre-présidente, la Francophonie dispose d'un fort potentiel. De plus en plus de réunions, de sommets, de forums intègrent la langue française comme facteur de développement économique, ou comme outil de rayonnement culturel. C'est une tendance indéniable dont il faut tenir compte.

Ayant par ailleurs appris votre récente rencontre avec la Secrétaire générale de la Francophonie, Mme Michaëlle Jean, je suis convaincu que vous avez pu entrevoir les modalités de certaines collaborations.

Vous avez pu aborder des projets de mise en réseau d'associations de femmes et des échanges de savoir-faire. Je souhaiterais donc faire avec vous le point sur les thèmes suivants.

Quelles sont les pistes de collaboration qui émergent à la suite de cette rencontre avec la Secrétaire générale de la Francophonie et quels sont les thèmes qui ont été mis en avant afin de renforcer le rôle de Bruxelles au sein de la Francophonie ?

De quels réseaux d'associations de femmes est-il question et dans quels secteurs ces réseaux sont-ils actifs ? Quelle est par ailleurs l'implication de la Commission communautaire française dans ces réseaux ? De quelle manière ces réseaux sont-ils impliqués dans le monde de la Francophonie ?

Quelle est la place de la Francophonie dans l'ambitieux Plan Culture que nous attendons ? Quelles actions ont-elles été entreprises au niveau international pour soutenir et promouvoir le français et la culture qui nous rassemble ? Quelle est aujourd'hui votre position au sujet d'une éventuelle intégration de la Commission communautaire française dans l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ? C'est un thème qui revient régulièrement et sur lequel les convictions succèdent aux hésitations.

Pouvez-vous nous faire un état des lieux de votre collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des initiatives prises au niveau de la Francophonie ? L'année dernière, vous disiez que la Commission communautaire française travaillait avec l'OIF sur des projets particuliers. Pouvez-vous nous les détailler ?

Pouvez-vous nous préciser la nature de votre contribution à l'égard des organisations internationales telles que l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) ? Pouvez-vous enfin nous dire quels sont les projets et initiatives que vous

soutenez dans le cadre de la Semaine internationale de la Francophonie ? En cette matière, quelles mesures de mise en œuvre avez-vous prévues ?

Vous l'aurez compris, Madame la ministre-présidente et chers Collègues, le temps de la frilosité et des hésitations paraît heureusement révolu. Pour notre ville ouverte sur le monde, qui est aussi capitale de l'Europe, l'ancrage dans la Francophonie est essentiel. Il devrait aujourd'hui, plus que jamais, être considéré pour ce qu'il est, à savoir un formidable potentiel offert à notre Région et à ses habitants.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)*

**Mme la présidente.**- La parole est à M. De Bock.

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).**- Je profite de l'interpellation de M. Van Goidsenhoven, car je partage les mêmes objectifs pour la Région bruxelloise en termes de Francophonie internationale.

Bruxelles est la troisième capitale francophone du monde, aux côtés de Paris et Montréal. Nous partageons une même histoire avec nombre de pays dans le monde. Face à des langues prédominantes comme l'anglais, faire vivre cette Francophonie a tout son sens. Au-delà des milliers de personnes qui parlent notre langue au quotidien dans notre capitale, il est pertinent de mener une politique ambitieuse en matière de Francophonie.

Comment pouvons-nous, dans les sommets internationaux, promouvoir l'usage du français et le faire coexister avec d'autres langues dans une Région multiculturelle comme la nôtre ? Le français est une langue de partage qui permet aux gens de mieux se connaître. Il importe donc de renforcer son usage à Bruxelles, à côté de l'anglais, qui est devenu la langue usuelle pour bon nombre d'habitants.

J'avais interpellé votre prédécesseur, M. Madrane, lorsqu'il avait établi son Plan Francophonie. C'est un élément que nous voulons privilégier à la Commission communautaire française, tandis que la Région glisse parfois vers une forme de franglisation, par exemple en renommant les organismes pararégionaux.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a son rôle à jouer dans le cadre de la Francophonie internationale. Nous faisons partie des partis politiques qui pensent que Bruxelles doit un jour accueillir un Sommet international de la Francophonie. Toutefois, ce n'est pas à la Commission communautaire française de le faire. C'est un projet qui doit être porté par la Communauté française. Quels liens, quelles relations, quels projets communs allons-nous imaginer avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour présenter une candidature de Bruxelles ?

L'idée n'est pas celle d'un grand Barnum décalé reprenant les préoccupations des uns et des autres. Il y a un sens à inscrire Bruxelles, avec des symboles forts, dans une tradition mondiale des villes qui portent le français. Ce devrait être votre rôle et celui de la Communauté française.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.**- La parole est à M. Fassi-Fihri.

**M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).**- Je remercie M. Van Goidsenhoven d'inscrire ce débat à notre ordre du jour.

Votre interpellation est très large puisque vous y évoquez une multitude de sujets autour de la Francophonie. Cela va de la rencontre de la ministre-présidente avec la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à la Francophonie économique, au Plan culturel pour Bruxelles,

aux relations institutionnelles entre la Commission communautaire française et la Francophonie, etc. Il y a à boire et à manger et de quoi faire beaucoup de débats.

Il est donc très difficile d'intervenir dans l'ensemble de ces débats. C'est la raison pour laquelle je me limiterai à l'un ou l'autre aspect précis. Comme l'ont rappelé mes deux prédécesseurs à cette tribune, la Francophonie est d'abord pour nous un espace d'appartenance. Nous, Bruxellois francophones, nous partageons d'abord une langue, un socle culturel qui nous vient de celle-ci et des productions artistiques françaises : littérature, cinéma, théâtre... Au fil de l'Histoire, ces productions artistiques induisent une certaine vision du monde qui finissent, avec le temps, par être partagée par les locuteurs de cette langue.

Je voudrais ici ouvrir une parenthèse en citant Frédéric Martel, journaliste et auteur, qui a publié il y a quelques années un livre passionnant et enthousiasmant, "*Mainstream*. Enquête sur cette culture qui plaît à tout le monde".

Cette culture qui plaît à tout le monde n'est pas la culture française, mais la culture anglo-saxonne, qui domine le monde dans la production artistique de masse.

L'auteur de ce livre, qui faisait l'état des lieux des sphères culturelles et d'influence et des rapports de forces entre ces dernières, concluait à l'existence de cette culture *mainstream* anglo-saxonne qu'on retrouve partout, mais constatait aussi que les sphères culturelles et géographiques sont très dynamiques, actives et vivantes. Cela entraîne que chacun et chacune de nous a, au moins, deux cultures : la culture *mainstream* qui s'impose à nous et puis notre culture, qui a souvent un ancrage territorial, qui forge notre histoire. Nous sommes mêlés dans ces deux cultures.

Notre point de départ reste cependant cette culture francophone nourrie de l'histoire de l'art et de la culture française. Cette appartenance commune nous sert de refuge. Dans des moments tels que ceux qu'on vit aujourd'hui avec des crises de sens, la culture, productrice de sens, montre son utilité. La Francophonie est le vecteur qui permet à la culture de créer du sens. C'est, selon moi, l'élément principal qui fait que la Francophonie est importante à nos yeux.

Attention, cependant, à ce que la Francophonie ne soit pas un refuge dans lequel on se replie dès qu'il y a des tempêtes dans le monde. Il faut que cette Francophonie soit ouverte, avec la main tendue vers les autres cultures, notamment en Région de Bruxelles-Capitale, territoire cosmopolite comptant des populations mixtes et un cadre institutionnel bilingue. Dans ce contexte, nous devons, avec notre Francophonie en étendard, ne pas nous replier dans la logique du refuge, mais dans la logique de l'ouverture et de la main tendue.

Je fais le lien avec d'autres qui ont une vision différente et voient Bruxelles comme une ville institutionnellement bilingue, mais dont la population n'est pas tellement francophone : il y a les franco-francophones historiques, mais il y a aussi des gens qui parlent deux ou trois langues chez eux, le français étant l'une d'elles. Ceux-ci ne sont donc pas tout à fait francophones.

En disant cela et en le répétant, ils tentent de nier ou de minimiser le caractère francophone de Bruxelles.

Or, il s'agit là d'une mauvaise lecture de la réalité. Comme je l'ai dit tout à l'heure en citant Frédéric Martel, la Francophonie est une identité parmi toutes celles que nous avons. Ce n'est pas parce que nous parlons une autre langue à la maison, en plus du français, que nous sommes moins francophones que d'autres.

Il convient d'être attentif à cet aspect et de reconnaître que notre ouverture vers les autres passe par le français. Même si cette langue n'est pas "dominante" à la maison, elle est partagée par tous et fait donc de nous des francophones.

Les artistes, eux, ont bien compris ce processus et s'ouvrent à la diversité culturelle. Les lieux culturels bruxellois commencent à le faire également. Ils s'ouvrent aux autres, accueillent des spectacles ou des artistes s'exprimant dans d'autres langues et sur-titrent parfois leurs spectacles.

Les lieux culturels s'inscrivent donc dans une démarche d'ouverture. Pourriez-vous me dire à ce propos si votre plan culturel suit cette logique ? Encourage-t-il nos lieux culturels francophones à s'ouvrir à la diversité, à pratiquer des langues différentes dans la production artistique et à accueillir des publics non francophones ?

Bruxelles, c'est aussi le siège de l'Union européenne avec ses fonctionnaires et une multitude d'expatriés, de journalistes, et de faiseurs d'opinion provenant du monde entier. Notre devoir de francophones est aussi de nous adresser à ces publics-là, y compris dans leurs langues respectives, pour faire en sorte qu'ils se rapprochent de nous. Avez-vous pris des initiatives en ce sens, notamment avec le Bureau de liaison Bruxelles-Europe, afin de créer du lien culturel avec ces expatriés institutionnels ?

La Francophonie comme refuge, la Francophonie comme instrument de dialogue, mais la Francophonie comme instrument de rayonnement et de promotion de nos artistes et de nos talents. Je pense aussi qu'il faut saisir chaque opportunité que nous avons et que vous avez, comme ministre, pour déployer nos talents francophones à Bruxelles et leur offrir des occasions de se développer à l'international.

Je terminerai avec le volet institutionnel qui, pour moi, est secondaire dans cette histoire comme j'ai tenté de le démontrer. L'important, c'est d'abord l'appartenance, l'ouverture, le dialogue et la promotion de nos talents.

Concernant le volet institutionnel, quand on regarde l'évolution de l'OIF ces dernières années, c'est devenu de plus en plus un outil de coopération au développement, un outil de gouvernance démocratique et de diplomatie à l'égard de pays où la démocratie est remise en question.

Finalement, le volet Formation, Education, Culture est un peu passé au deuxième ou au troisième plan. Je pense que la Commission communautaire française ne doit pas aller mettre son énergie là où sa plus-value risque d'être minime, il vaut mieux profiter de toutes ses compétences et travailler de manière transversale en ce qui concerne la Francophonie.

(Applaudissements)

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Huytebroeck.

**Mme Evelynne Huytebroeck (Ecolo).-** Le sujet est important. La Francophonie ne doit pas être vue comme un refuge ou comme un repli, et elle ne se limite pas à la langue et à la culture.

Récemment, dans le dossier terrible des réfugiés et de l'asile, la plus belle intervention que j'ai entendue est celle de la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Michaëlle Jean. Canadienne d'origine haïtienne, cette femme extraordinaire fut elle-même réfugiée au Canada.

L'action de l'Organisation internationale de la Francophonie, que je connais un peu pour avoir participé à plusieurs de ses

événements, dépasse largement le cadre culturel et francophone. Qu'il s'agisse des réfugiés ou des changements climatiques, elle mène un travail considérable.

Je voudrais aller dans le sens de certains ici qui ont proposé d'organiser un sommet de la Francophonie à Bruxelles, en collaboration avec d'autres instances francophones de Belgique. C'est une belle idée à porter. Pourrions-nous en prendre l'initiative ?

*(Applaudissements)*

**Mme Julie de Groote (cdH).**- Le Bureau a rencontré Mme Michaëlle Jean, dans le cadre d'une mission autour de l'accueil des réfugiés. C'était vraiment passionnant. Nous avions pensé organiser une rencontre, lors d'un Jeudi de l'hémicycle ou autre, avec la ministre-présidente et éventuellement la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous pourrions lancer ce projet l'année prochaine.

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.**- Tout d'abord, je tiens à remercier M. Van Goidsenhoven d'avoir inscrit cette interpellation à l'ordre du jour. Elle a bien sûr suscité beaucoup d'intérêt, et je m'en réjouis.

Je tiens également à féliciter M. Van Goidsenhoven pour sa série de questions relatives à la Francophonie, qui semble être un sujet qui lui tient particulièrement à cœur. J'espère d'ailleurs que chacun déploiera la même passion et la même verve pour défendre les intérêts des francophones de Bruxelles, comme de ceux de la périphérie, notamment à d'autres niveaux de pouvoir.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)*

Permettez-moi de commencer par quelques repères institutionnels. Depuis 1970 et la création de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les francophones peuvent s'appuyer sur un dispositif institutionnel voué à promouvoir la langue française et les relations de coopération entre les 80 États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF.

Vu le niveau de connaissance sur le sujet de M. Van Goidsenhoven, je ne dois pas rappeler que ce dispositif est fixé par la Charte de la Francophonie, adoptée en 1997 au Sommet de Hanoï et révisée par la conférence ministérielle en 2005 à Madagascar. La Secrétaire générale de l'OIF est la clé de voûte de ce dispositif. Michaëlle Jean a été désignée à ce poste par le Sommet de la Francophonie de 2014 à Dakar.

L'OIF met en œuvre la coopération multilatérale francophone aux côtés de quatre opérateurs :

- l'Agence universitaire de la Francophonie ;
- TV5 Monde, la chaîne internationale de télévision ;
- l'Association internationale des maires francophones ;
- l'Université Senghor d'Alexandrie.

Je tiens à préciser que France24 est une chaîne française et ne peut donc être considérée comme faisant partie d'un dispositif audiovisuel multilatéral de la Francophonie. La seule chaîne dans ce cas, partagée par la Suisse, la Belgique, le Canada (Québec) et la France, c'est TV5 Monde.

La Francophonie dispose aussi d'un organe consultatif : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Certains parlementaires la fréquentent régulièrement.

En ce qui concerne notre implication au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, sachez que notre institution y participe activement en qualité de membre de la délégation Wallonie-Bruxelles, non pas au titre de Commission communautaire française.

Ce travail conjoint des deux entités francophones du pays permet d'amplifier les synergies entre francophones de Bruxelles et de Wallonie, mais aussi d'amplifier nos actions portées non pas par 1 million, mais par 4 millions de francophones pour l'ensemble de la Belgique.

En ce qui concerne la valorisation de Bruxelles sur le plan bilatéral, le Gouvernement francophone bruxellois a aujourd'hui signé 14 accords de coopération avec des pays appartenant majoritairement à la Francophonie.

Ici aussi je ne vais pas vous rappeler que l'accord avec la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit la possibilité de conclure conjointement des accords avec des partenaires étrangers.

L'existence d'une coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne au niveau des relations internationales amène la conclusion d'accords-cadres avec des États tiers.

De tels accords ont déjà été conclus notamment avec le Bénin (1999), le Québec (1999), le Liban (2000), le Maroc (2002), le Vietnam (2002), la Bulgarie (2002), le Congo (2002), l'Algérie (2003), le Sénégal (2003), la Roumanie (2005).

Toutes les synergies possibles sont recherchées entre les programmes mis en œuvre avec chacun de ces pays et les projets financés par les grandes organisations internationales, en accordant une attention particulière à la lutte contre l'exclusion sociale, l'appui aux initiatives de développement local, la promotion de la santé communautaire, la formation professionnelle, le soutien aux processus démocratiques, etc.

La priorité du Gouvernement francophone bruxellois est de soutenir et défendre les intérêts des acteurs et des institutions francophones de Bruxelles en leur permettant de valoriser leur savoir-faire à l'étranger. Les actions choisies reposent toujours sur de véritables partenariats, qu'il s'agisse d'actions conjointes, d'échanges de savoirs, d'expériences professionnelles ou encore de mobilité de personnes.

Nous accordons par ailleurs des subventions aux associations bruxelloises pour la réalisation de projets d'échanges internationaux.

Dans le souci de valoriser à l'étranger l'image francophone de Bruxelles, notre institution a ouvert un bureau au sein de la Délégation Wallonie-Bruxelles à Paris, où l'un de nos agents a été détaché à temps partiel depuis mars 2015. Il est important pour nous que la Commission communautaire française y soit représentée et que, pour des projets spécifiquement bruxellois francophones, quelqu'un puisse établir le lien avec la France.

Par ailleurs, un colloque a été organisé en octobre 2015 à Paris et baptisé "Bruxelles-sur-Seine. De la fin des territoires à l'émergence de communautés plurielles". Plus de 120 représentants, tant bruxellois que franciliens, d'expériences urbaines qui, de manière quotidienne, sont confrontés aux réalités multiformes de la diversité, ont débattu de cette question.

Laboratoires d'expériences territoriales nouvelles, Paris et Bruxelles ont aujourd'hui toutes les raisons de se rapprocher et d'entrer en dialogue et en projet. L'objectif de ces journées était de tenter de cerner ce qui nous rapproche, ce qui est transposable ou adaptable et ce qui peut devenir une source de partenariats créatifs pour des réseaux thématiques.

Ces journées constituaient la première étape d'un processus de création, de maillage et de coconstruction, car ce qui se fait ailleurs est porteur de réponses novatrices et leur mise en réseau est source d'innovations au bénéfice des populations urbaines.

En ce qui concerne la valorisation de Bruxelles sur le plan multilatéral, de nombreux projets sont effectivement en cours. Je vous ferai l'économie de les citer tous pour me concentrer sur ceux qui ont notamment été abordés par Mme Michaëlle Jean, que j'ai déjà eu l'occasion de rencontrer à trois reprises et avec qui nous établissons des contacts réguliers, constructifs et concrets.

Par exemple, vous vous souviendrez, à l'occasion du gouvernement thématique sur le Sport et la Culture, qu'avec Mmes Jodogne et Fremault, nous avons approuvé un point visant, en partenariat avec l'OIF, à nouer des relations avec des associations issues de pays de la Francophonie et impliquées dans les compétences de la Santé, de la Cohésion sociale, de la Culture et du Sport, afin de lancer des projets très concrets.

Avec Mme Michaëlle Jean, nous avons également établi un contact pour créer un incubateur en chocolaterie en Côte d'Ivoire et au Togo, ceci en collaboration avec notre magnifique Institut Emile Gryzon, spécialisé en chocolaterie.

La naissance et l'histoire du chocolat et du cacao s'inscrivent dans le cadre d'une relation paritaire et non pas paternaliste. Nos élèves et professeurs de l'Institut Émile Gryzon pourront découvrir comment faire pousser le fruit de leurs réalisations futures. Parallèlement, il est important pour le Togo et la Côte d'Ivoire de pouvoir créer du chocolat avec les matières premières de leur pays.

Par ailleurs, il est également question d'un soutien au réseau de la Francophonie pour tout ce qui touche à l'égalité hommes-femmes. Sous l'égide d'Abdou Diouf notamment, le réseau francophone a lancé en octobre 2013 ce projet d'égalité hommes-femmes pour ce réseau francophone.

"Le monde selon les femmes" est une association financée par la Commission communautaire française dans le cadre des relations internationales, dépendant donc de ma collègue, Mme Céline Fremault. Abdou Diouf et l'OIF en sont des membres fondateurs.

En ce qui concerne la valorisation du français langue étrangère (FLE), il faut savoir que nous soutenons depuis 1996 l'Alliance française de Bruxelles-Europe, centre de langue française dont la mission est de faire découvrir et de diffuser la langue française et les cultures francophones. Elle fait partie d'un réseau national de neuf alliances en Belgique, réparties entre les trois communautés linguistiques d'un réseau mondial d'environ 1.085 associations de droit local implantées dans plus de 100 pays.

Je voudrais ajouter un petit mot à propos du Sommet de la Francophonie, revendiqué comme un porte-étendard de notre Francophonie. Je voudrais rester modeste : on sait qu'il n'appartiendra pas à la Commission communautaire française d'organiser ce type d'événement, qui dépasse largement notre champ de compétences, mais aussi nos moyens financiers.

Les chiffres communiqués par le Québec pour l'organisation d'un Sommet de la Francophonie nous révèlent qu'il faut un budget de plus ou moins 56 millions d'euros. Dans ces 56 millions d'euros, un peu plus de la moitié est consacrée à la sécurisation de l'événement. Ce genre de dossier doit donc être développé au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sachant que la situation de cette dernière n'est pas plus florissante que la nôtre. Ne rêvons pas, mais nous pourrions avoir des projets plus modestes.

M. Fassi-Fihri évoque les tentatives de relativiser notre présence francophone à Bruxelles, sur la base du cosmopolitisme de notre Région et du fait que beaucoup de gens parlent une autre langue que le français à la maison. Sur ce sujet, un chiffre me fait toujours sourire, c'est celui des déclarations fiscales bruxelloises, qu'il est possible de remplir dans les deux langues.

Les déclarations fiscales sont complétées en français dans 93 % des cas. Nous pouvons donc être fiers de notre promotion de la Francophonie, même si nous sommes ouverts sur le monde et que nous soutenons la diversité qui enrichit notre Région.

Mme Huytebroeck, la Francophonie, c'est aussi la solidarité. Je partage votre point de vue : elle ne se limite pas à la langue et à la culture, mais elle favorise aussi l'accueil dans la dignité de tous ceux qui viennent nous rejoindre pour échapper, souvent, à la mort.

Nous partageons les préoccupations de l'OIF autour des questions humaines, politiques, climatiques ou autres, ceci sous la houlette de la Fédération Wallonie-Bruxelles, membre de cette organisation.

Je terminerai ma réponse en évoquant le Centre européen de langue française et les formations qui sont dispensées à Bruxelles. Il existe des formations linguistiques dans les institutions européennes. L'autre part importante de la mission de l'Alliance française de Bruxelles-Europe consiste à proposer des cours subventionnés aux diplomates en poste à Bruxelles. Dans ces cours, l'accent est mis sur le français dans les relations internationales.

Je voudrais également citer l'exemple singulier de la Maison de la francité, un organisme qui dépend de la Commission communautaire française. Nous avons évoqué tout à l'heure l'ouverture des lieux culturels à la diversité et non un centrage franco-francophonissime. Un travail est mené à la Maison de la francité sur les calligraphies du monde, qui font la part belle aux solidarités entre les peuples.

La Maison de la francité joue un rôle de levier, tant pour des associations que pour des personnalités. C'est ainsi que j'ai inauguré il y a quelques jours une exposition dans laquelle la Maison de la francité mettait à l'honneur deux réfugiés syriens qui, détail piquant, sont désormais basés en Flandre. Un ancien ambassadeur belge les a fait connaître à la Maison de la francité et c'est ainsi qu'ils ont pu exposer leurs calligraphies. Ce fut une belle leçon d'humilité et de partage.

D'autres activités sont bien entendu menées par la Maison de la francité dans le cadre de la semaine de la langue française, avec des opérateurs qui ont été proactifs ou qui ont été Ville des mots il y a quelques années. Je pense notamment à Saint-Gilles, Molenbeek et Watermael-Boitsfort, qui ont pris une part active dans la mise en lumière de la langue française, et ce, davantage dans un esprit d'ouverture que de repli sur soi. Le français est en effet une langue de la diversité culturelle.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.** - La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** - À quelques jours du 20 mars, Journée internationale de la Francophonie, il s'avère toujours utile de faire le point sur ce dossier, qui présente de multiples aspects, ainsi que mes collègues l'ont souligné. L'année dernière, nous étions d'ailleurs réunis en séance plénière précisément ce jour-là.

Nous devons nous penser en tant que francophones, non pas à travers une identité moisie, frileuse, peureuse et refermée

sur elle-même, mais à travers une identité heureuse, volontaire et ouverte sur le monde.

Nous ne nous revendiquons pas d'une Francophonie qu'il faudrait préserver comme un enfant chétif, mais d'une Francophonie vraiment ouverte, malgré les nombreuses menaces qui pèsent sur la diversité culturelle. Nous voulons croire en une Francophonie pour le 21<sup>e</sup> siècle, qui se développera et permettra de tisser des liens.

La Francophonie est multiple. Certains ont le français comme langue maternelle, d'autres comme langue d'usage, d'autres encore l'ont adopté au cours de leur vie. Cette langue se présente ainsi sous de multiples aspects, à l'image de la diversité culturelle dans notre Région. Elle représente ainsi un outil efficace, tant pour favoriser notre ouverture sur le monde que pour nous ouvrir à nous-mêmes.

Ces débats ne sont pas seulement oratoires : ils nous questionnent sur notre travail journalier au sein de la Commission communautaire française et sur nos responsabilités. J'encourage tout un chacun à avoir une démarche volontariste. Bien sûr, avoir un Sommet de la Francophonie ne réglera pas tout, comme la question de nos contacts quotidiens avec un certain nombre d'associations. Mais je crois à la force des symboles et un grand moment de la Francophonie dans notre Région en serait un.

J'ai d'ailleurs entendu avec beaucoup d'intérêt les déclarations de l'année dernière de la ministre-présidente, qui sont peut-être un peu plus nuancées cette fois-ci à l'égard de cette perspective. J'ai aussi entendu le soutien du groupe DéFI. Vous savez que j'ai déposé une proposition de résolution sur le sujet. Les bonnes idées n'ont pas de frontières.

Nous devons tous mettre cette question au centre des actions de la Commission communautaire française et ne pas perdre de vue cette valeur. Elle est aujourd'hui ancrée dans la modernité, dans notre capacité à rayonner et à nous positionner dans un monde où les repères deviennent de plus en plus flous. J'encourage le gouvernement à faire de notre appartenance à la Francophonie quelque chose qui marque l'ensemble de ses politiques et de ses actions, et à en faire quelque chose dont nous puissions être fiers.

Ce débat annuel est l'occasion de faire le point sur l'avancée d'un certain nombre de dossiers. J'encourage également celles et ceux qui travaillent dans les cabinets ministériels à ne pas perdre de vue que nous sommes des francophones. C'est cela aussi qui justifie l'existence de notre institution.

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Fassi-Fihri.

**M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).-** J'ai oublié de transmettre une petite information à mes collègues. Je m'en suis souvenu à l'évocation par M. Van Goidsenhoven de la date du 20 mars comme Journée internationale de la Francophonie.

Le lundi 21 mars, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), section belge, organise une conférence à laquelle vous êtes toutes et tous conviés, en présence de Frédéric Martel pour sa conférence intitulée "Francophonie, village gaulois ou village global ?" qui sera complétée par une intervention de Bruno Coppens.

Je pense que ça peut être une belle soirée francophone. Vous êtes toutes et tous invités.

**Mme la présidente.-** L'incident est clos.

**LA SENSIBILISATION DU CORPS ENSEIGNANT ET DU CORPS MÉDICAL  
AUX JEUNES AIDANTS PROCHES**

**DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE**

**À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT**

**À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ**

**ET À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE  
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

**Mme la présidente.-** La ministre Céline Fremault répondra à l'interpellation.

La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** À l'occasion du Jeudi de l'hémicycle du 25 février dernier, nous avons eu l'occasion d'entendre plusieurs intervenants qui nous ont exposé la situation des jeunes aidants proches. Il s'agit de ces enfants, adolescents ou jeunes adultes, qui apportent de l'aide quotidienne à une mère, un père, une sœur, un frère en situation de dépendance à la suite d'un accident, d'une maladie physique ou mentale, d'un handicap ou de consommation d'alcool ou de drogues.

Les conséquences de cette charge assurée par le jeune aidant proche peuvent être particulièrement lourdes et stressantes lorsque les tâches et les responsabilités qui reposent sur lui deviennent excessives. Elles affectent sa qualité de vie ainsi que ses projets d'études ou de loisirs. Il n'est pas rare que les difficultés scolaires, voire le décrochage ainsi que le harcèlement soient au rendez-vous de ces jeunes qui vivent alors une réelle détresse, les enfermant dans une solitude qui participe à une forme d'exclusion sociale, encore amplifiée.

Face à cette situation, plusieurs initiatives ont été prises récemment, grâce notamment à l'aide de la Commission communautaire française. Citons la création d'une plate-forme de soutien composée de deux réseaux : un réseau santé qui regroupe des associations s'occupant de l'aide aux personnes (handicap, santé mentale...) et un réseau jeunesse qui regroupe des écoles, des écoles de devoir, des services d'aide en milieu ouvert (AMO), des services d'aide à la jeunesse (SAJ), des centres PMS, des mouvements de jeunesse, etc.

Le nombre précis de jeunes touchés par cette réalité est encore inconnu. Des estimations évoquent une moyenne de deux jeunes par classe. Quant à la moyenne d'âge des jeunes aidants proches, elle a été estimée, en Angleterre, à 12 ans.

De tels chiffres sont suffisamment interpellants pour mobiliser l'attention de tous les intervenants sociaux et éducatifs auprès des jeunes, en particulier les acteurs de l'enseignement. L'expérience démontre qu'une reconnaissance de cette situation constitue une première étape indispensable avant d'activer un réseau d'aide et de soutien, et d'alléger ainsi la charge qui pèse sur les épaules du jeune. Toutefois, pareille reconnaissance n'est possible dans le milieu scolaire que si les enseignants et le personnel encadrant sont sensibilisés à cette problématique, ce qui exige un travail préalable de formation.

Le personnel enseignant qui dépend de la Commission communautaire française est-il sensibilisé à ce défi ? Cette réalité fait-elle déjà l'objet d'une information ou d'une formation spécifique ?

Si tel n'est pas le cas, comment répondre à cette réalité qui influe directement sur les chances de réussite scolaire des jeunes concernés et handicape leurs propres besoins d'émancipation sociale, culturelle, ludique et sportive ?

Pour terminer, cette problématique touche également la santé du proche à aider. La Commission communautaire française est compétente en matière de maisons médicales. Ces dernières sont-elles associées aux démarches de sensibilisation, d'information ou de formation spécifique ?

Je remercie les collègues de DéFI, à l'initiative de ces Jeudis d'hémicycle consacrés aux jeunes aidants proches.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.**- La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (DéFI).**- Un Jeudi de l'hémicycle avait déjà permis cette discussion. Le but était de sensibiliser les responsables politiques et les collègues parlementaires à cette question. Je suis très heureux que M. du Bus de Warnaffe ait pu y donner suite aujourd'hui.

Il y a en effet une suite à donner à ces problématiques. Elles touchent beaucoup de jeunes, car ce sont des situations qui se répandent très vite, tellement elles sont multiples. C'est, par exemple, celle du jeune dont un des parents développe un cancer ou une dépendance. On voit bien que beaucoup de familles peuvent très vite se retrouver avec des cas de jeunes aidants proches.

Comme l'a dit M. du Bus de Warnaffe, la priorité est de trouver un besoin d'identification de ces jeunes. La plupart d'entre eux ne se rendent pas compte qu'ils sont dans une situation où ils aident plus que ce qu'un enfant le fait habituellement dans le cadre familial. Le jeune va au-delà, sacrifiant parfois sa vie scolaire, sociale et affective. Il se renferme, développant parfois un sentiment de culpabilité qui n'a pas lieu d'être alors qu'il réalise des choses extraordinaires. Il faut donc permettre à ces jeunes de s'identifier comme étant de jeunes aidants proches.

Cette identification n'est pas facile. Le premier problème est que l'on dispose de relativement peu de chiffres. Serait-il envisageable de mener une étude pour diagnostiquer le problème, identifier le nombre de jeunes qui se retrouvent dans cette situation et obtenir des chiffres pour la Région bruxelloise et nos jeunes francophones ?

Ensuite, cette identification passe par un certain nombre d'acteurs, dont la plupart sont publics. Nous avons donc les outils en mains pour répondre à cette problématique, via nos hôpitaux, nos maisons de santé ou via le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare), qui a déjà organisé un colloque sur les problématiques des jeunes aidants proches et qui peut être un acteur essentiel dans l'identification et le soutien à apporter à ces jeunes.

Les écoles et les centres psycho-médico-sociaux (PMS) font aussi partie de ces acteurs publics. M. du Bus de Warnaffe a parlé de la nécessaire sensibilisation des enseignants et de l'ensemble du monde scolaire. L'un des témoignages que nous avons recueillis relatait le fait que c'était grâce à l'intervention d'une enseignante que la témoin avait pu exprimer la situation dans laquelle elle se trouvait, expliquer son décrochage scolaire à cause de la surcharge occasionnée par sa situation de jeune aidant proche de sa maman ayant subi un accident vasculaire cérébral. Cette situation pesait sur sa vie personnelle.

On voit donc l'importance de sensibiliser le milieu scolaire et les PMS à ce niveau. Il en est de même avec les Services d'aide en milieu ouvert (AMO). Nos éducateurs au sein des

maisons de jeunes sont souvent confrontés à ces jeunes qui sont en décrochage et qui, parfois, manifestent une certaine révolte dont l'explication peut se trouver dans cette situation de jeune aidant proche, qui pèse sur leur vie.

Il est vrai que nous devrions par exemple pouvoir continuer la sensibilisation en la matière auprès de tous ces acteurs qui, pour la plupart, ont un lien avec la Commission communautaire française. Au-delà de la sensibilisation, nous devrions également permettre à tous ces acteurs qui travaillent avec des jeunes de disposer des outils d'identification pour aider au diagnostic des jeunes aidants proches.

Par exemple, pourrait-on imaginer de développer une plaquette d'information et de sensibilisation des acteurs publics qui leur permettrait peut-être, via un questionnaire, d'établir une grille de lecture, un diagnostic et l'identification de ces jeunes en situation d'aidants proches ?

Une fois ces jeunes identifiés, il est naturellement question du soutien qu'il convient de leur apporter. Je sais que la Commission communautaire française soutient déjà la plateforme, mais il est vrai que la charge de travail peut être à ce point importante qu'il serait utile d'intensifier ce soutien. Ainsi, d'autres sources de financement pourraient-elles être envisagées pour soutenir la plateforme des jeunes aidants proches ? Elle réalise tous les jours, et avec trois fois rien - comme c'est souvent le cas pour les acteurs du monde associatif - un travail extraordinaire.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes DéFI, Ecolo et cdH)*

*(Mme Michèle Carthé, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la présidente.**- La parole est à M. El Ktibi.

**M. Ahmed El Ktibi (PS).**- La récente édition des Jeudis d'hémicycle consacrée aux jeunes aidants proches a permis d'attirer notre attention sur un phénomène que nous côtoyons au quotidien, mais sans le voir ou, à tout le moins, sans en réaliser les implications.

C'est effectivement un phénomène qui a existé de tout temps. Nous avons tous connu, dans notre jeunesse, un camarade de classe qui ne venait pas aux goûters d'anniversaire ou au parc jouer au football après l'école, parce qu'il devait s'occuper d'un parent tombé gravement malade ou d'une fratrie nombreuse dont il était l'aîné. Souvent sans le savoir, des enfants sacrifient leur jeunesse et leur privilège d'insouciance par un sens des responsabilités et une maturité bien trop précoces.

C'est donc une excellente chose qu'aujourd'hui, conscients du phénomène, nous prenions enfin les premières initiatives en faveur de ce jeune public encore trop inconnu. Je remercie M. Fabian Maingain, à l'origine de cette rencontre, ainsi que M. du Bus de Warnaffe et Mme la présidente, qui ont mis cette question en évidence.

Si, effectivement, comme le suggère M. du Bus de Warnaffe, il est nécessaire de procéder à des aménagements dans le milieu scolaire et de la santé en faveur des jeunes aidants proches, nous devrions également tenter de mieux cerner l'ampleur du phénomène.

Quels sont les chiffres réels ? Nous ne le savons pas à ce stade. Il ne serait donc pas inutile de s'appuyer sur le secteur associatif qui travaille avec les jeunes aidants proches, de le faire mieux connaître et de l'aider à s'organiser. Je songe notamment aux écoles. Nous avons d'ailleurs entendu le témoignage d'une directrice réellement extraordinaire. Certes, les directions d'école sont submergées. Pourtant, certaines

parviennent à détecter des cas particuliers et à dégager des solutions.

Il faut aussi en apprendre davantage sur les caractéristiques et les besoins de ce public, dans le but de le doter, à plus long terme, d'un statut. Le subsidie octroyé par la Commission communautaire française en vue de la mise en place du projet jeunes aidants proches, qui permettra une organisation plus forte du public concerné, constitue un premier pas dans la bonne direction.

Quelles initiatives sont-elles actuellement à l'étude pour mieux connaître l'ampleur du phénomène des jeunes aidants proches à Bruxelles ? Quels en sont les caractéristiques et les besoins spécifiques ? Quelles coopérations avec d'autres niveaux de pouvoir seraient-elles utiles et possibles dans ce contexte ? Enfin, existe-t-il à ce stade une réflexion sur une stratégie à plus long terme en faveur des jeunes aidants proches ? Le cas échéant, quelles pistes sont-elles privilégiées ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)*

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Huytebroeck.

**Mme Evelynne Huytebroeck (Ecolo).**- Si nous sommes plusieurs à intervenir aujourd'hui, c'est parce que nous étions présents aux Jeudis de l'hémicycle où nous avons entendu de nombreux témoignages, de jeunes, de parents et d'associations, sur cette question des jeunes aidants proches. Bien que n'étant pas nouvelle, cette problématique n'a été que récemment mise sur le devant de la scène. Ce qu'on a pu comprendre lors de cette intéressante après-midi, riche en émotions, c'est que ces jeunes aidants proches présentent de multiples visages et sont parmi nous. Les chiffres cités par l'association, très interpellants, indiquent qu'il y a probablement deux jeunes aidants proches par classe.

Cette situation d'aidant proche peut amener à du décrochage scolaire ou, plus largement, à de la marginalisation. Conséquence : ces jeunes peuvent être non formés, se retrouver sans emploi ou encore se trouver atteints de maladies physiques ou psychologiques.

L'objectif est de les sortir de l'ombre et de les soutenir. La première étape, que je salue par ailleurs, a été le financement par la Commission communautaire française d'une plate-forme bruxelloise de soutien. Cette dernière est composée de deux réseaux : un réseau santé et un réseau jeunesse.

Il est cependant à noter qu'il s'agit d'une problématique totalement transversale. Par conséquent, elle dépasse nettement les compétences de notre assemblée pour concerner fortement celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Même si je sais que c'est Mme Fremault qui a financé la plate-forme, mes questions ne s'adresseront pas à elle, mais à Mmes Laanan et Jodogne.

La première s'adresse à Mme Laanan. On a vu que cette plate-forme comprenait deux réseaux. Dans le réseau jeunesse figurent sept écoles fondamentales et secondaires. Parmi elles y en a-t-il qui dépendent de la Commission communautaire française ? Si c'est le cas, il serait intéressant de proposer des formations spécifiques à cette question aux enseignants et aux éducateurs et, le cas échéant, comme l'a proposé l'association, la mise en place de groupes de parole ou d'un projet pilote en collaboration avec cette dernière.

Mon autre question est de savoir comment sensibiliser les maisons médicales agréées par la Commission communautaire française. Pourquoi ne pas lancer une campagne d'information, procéder à une mise en réseau des

maisons médicales ou créer un groupe de soutien et de parole pour les jeunes aidants proches dans les réseaux santé ?

Une action commune peut être menée tant dans le secteur de la santé que dans celui de l'enseignement.

**Mme la présidente.**- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- J'ai été particulièrement marqué par cette rencontre que nous avons eue, à l'occasion d'un Jeudi de l'hémicycle, avec ces jeunes qui sacrifient leur jeunesse pour aider un proche. Ils nous ont sensibilisés au fait que, dans la société actuelle, ils paraissent largement invisibles. Ils sont relativement nombreux, mais ne sont pas entendus. De ce point de vue, la sensibilisation des écoles et du corps enseignant paraît importante.

Les témoignages sont allés en ce sens et il nous faut donc rendre l'identification de ces jeunes beaucoup plus efficace, ainsi qu'améliorer leur accompagnement à la suite des désastres intimes qui peuvent survenir dans leur situation.

Le besoin d'aide, d'écoute et de reconnaissance est avéré et un travail doit être fourni en la matière. Il importe également de solliciter les réseaux de santé dans notre Région. Décrochage scolaire, sentiment d'isolement, conséquences psychologiques ont été pointés lors de ce Jeudi de l'hémicycle. Un travail d'identification est donc essentiel pour donner à ces jeunes la chance de vivre la vie la plus normale possible. Il nous faut donc disposer de meilleurs outils pour les identifier, les soutenir et les écouter par la suite.

Il importe également de renforcer la plate-forme des jeunes aidants proches et j'aurais souhaité vous entendre au sujet de vos capacités à le faire, ainsi qu'à favoriser un certain nombre d'initiatives qui permettront de répondre aux besoins multiples de ces jeunes confrontés à la maladie d'un proche. Nous l'avons dit, ils sont bien souvent laissés à eux-mêmes et doivent renoncer à leurs droits, à leur jeunesse et à leur espoir en l'avenir.

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Fremault.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Je vous remercie pour votre question sur la thématique des jeunes aidants proches, que je soutiens sans concession. Les questions posées sont adressées prioritairement à mes collègues. J'aborderai leurs réponses après quelques éléments introductifs.

En tant que ministre en charge de l'Action sociale, mais aussi des personnes en situation de handicap, j'estime essentiel de soutenir la nouvelle antenne bruxelloise dédiée aux aidants proches. Je remercie déjà les acteurs des deux asbl existantes qui se sont associées pour créer ce magnifique projet, à savoir La Braise et Télé-Secours.

La problématique n'est pas neuve. Ce qui l'est par contre, c'est le soutien apporté par le monde politique. Je peux déjà vous annoncer que j'ai débloqué des moyens pour deux nouveaux projets à Bruxelles.

D'une part, la Commission communautaire française, dans le cadre de sa compétence en matière de handicap, soutiendra le projet de réseau Jeunes aidants proches à Bruxelles dès 2016. Avec l'aide de CAP48, ce ne sont pas moins de 40.000 euros qui seront investis à mon initiative dans ce projet.

L'idée est de développer un vrai réseau de soutien pour ces jeunes. Le principe, en quelques mots, consiste à allouer des moyens humains pour les soutenir par la mise en place d'une cellule de permanence chargée de développer le projet jeunes aidants proches. Le but est que les jeunes aidants proches puissent se rencontrer, constater qu'ils ne sont pas seuls au monde dans cette situation et, pourquoi pas, partager leur

colère, leurs rires, leurs recettes secrètes pour gérer le quotidien.

En résumé, ce réseau devra leur permettre de sortir, quelques minutes ou quelques heures, d'une vie cloisonnée, parfois pesante, et d'un isolement parfois difficile à vivre.

D'autre part, je soutiendrai un autre projet bruxellois, destiné aux adultes aidants proches. J'ai décidé d'octroyer 20.000 euros en soutien à ce projet innovant, même si une telle option doit encore être validée par le Collège. Les objectifs sont nombreux : officialisation de la reconnaissance de la fonction d'aidant proche, mise en place d'un soutien psychologique, formation des aidants et des professionnels dans divers secteurs, sensibilisation pour faire évoluer les mentalités.

Ces deux projets constituent des initiatives tout à fait innovantes. Nous savons qu'il existe une reconnaissance au niveau de la législation fédérale, mais celle-ci n'offre aucun droit concret aux aidants proches. C'est justement ce que je veux changer. C'est en soutenant ce type d'initiatives que nous allons permettre d'avancer positivement sur la qualité de vie des aidants proches. J'encourage d'ailleurs l'ensemble de mes collègues à faire de même.

Concernant les aspects liés à l'enseignement, la problématique est en effet préoccupante. En matière de formation et de sensibilisation, le personnel enseignant de la Commission communautaire française a la possibilité de s'inscrire à des formations organisées par le Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS) et par l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le catalogue des formations de l'IFC est constitué annuellement via un marché public.

Parmi ces formations, il en existe qui visent à aider des jeunes en souffrance ou en situation de décrochage. Les PMS jouent également un rôle très important dans la détection de ce genre de problème.

Concernant les aspects liés à la santé, les maisons médicales dans leur ensemble sont attentives à la question des aidants proches. Elles considèrent ceux-ci comme des partenaires dans la relation de soins avec des personnes dépendantes. Il n'y a pas, pour le moment, d'initiative spécifique et la Fédération bruxelloise des maisons médicales et des collectifs de santé francophones (FBMM CFS) n'a pas reçu de demande particulière émanant de ses membres en termes d'information ou de sensibilisation à ce sujet.

La Fédération est cependant consciente des enjeux liés à la question des aidants proches et est ouverte à toute collaboration avec les associations concernées. Ma collègue Cécile Jodogne me signale que le réseau des maisons médicales existe et que ce point spécifique pourra être mis à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre des fédérations.

Je pense qu'il s'agit d'un projet qui doit être soutenu de manière globale et transversale, bien au-delà de la Commission communautaire française. Je travaillerai à la sensibilisation de mes collègues par un courrier reprenant nos initiatives à Bruxelles. L'objectif de ce courrier sera de les encourager à faire de même dans leur sphère de compétences.

J'invite donc mes collègues à envisager la possibilité d'apporter un soutien financier complémentaire afin d'intensifier ce travail auprès d'un spectre plus large d'acteurs issus de différents secteurs. La réponse aux besoins constatés sera d'autant plus adaptée si ces projets s'intègrent de manière très concrète, tant au niveau de l'enseignement que de la santé.

Quant à la question de savoir s'il faut une étude pour identifier les jeunes concernés, nous n'en sommes qu'au début. Je vous ai dit que c'était la première fois que le politique prenait à bras le corps cette thématique en dégagant un budget et du soutien au secteur associatif. Oui, je souhaite une étude pour identifier le nombre de jeunes concernés. Nous attendons de voir comment l'entamer à court terme. Aujourd'hui, la priorité, c'est de faire sortir les jeunes de l'isolement et d'arriver à comprendre la situation. Il s'agira bien évidemment de pouvoir la quantifier dans les mois qui viennent.

Quant à la question de la coopération avec les autres entités, Monsieur El Ktibi, les contacts sont en cours avec mon collègue wallon Maxime Prévot pour avancer ensemble sur une thématique qui lui est également chère.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.** - La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** - Je remercie la ministre pour ses réponses complètes. C'est vrai que vous aviez déjà annoncé lors des Jeudis de l'hémicycle que la décision était prise de financer une plate-forme du réseau des jeunes aidants proches. L'important, aujourd'hui, c'est de parvenir à sensibiliser l'ensemble des acteurs.

L'étude que vous annoncez est intéressante parce qu'elle est importante, mais ce n'est pas l'étude en elle-même qui répond à la question. L'étude constitue l'un des éléments du dispositif, qui est intéressant dans la mesure où il permettra de comprendre l'évolution. Si aujourd'hui, nous pouvions estimer à x % le nombre de jeunes aidants proches, nous pourrions mieux comprendre dans quelques années les résultats des actions qui auront été menées. Je crois que c'est ce qui est important.

Vous avez aussi évoqué les contacts avec vos collègues des entités fédérées. Pour ma part, j'ai déjà déposé des interpellations en Fédération Wallonie-Bruxelles, de telle sorte que l'on puisse également traiter cette question à ce niveau-là. Il est directement concerné, puisque l'enseignement obligatoire, qui couvre 99 % du champ de la Communauté française, dépend précisément de la ministre de l'Enseignement obligatoire. Nous verrons avec elle comment assurer le meilleur suivi.

Pour le reste, je remercie également les collègues d'avoir complété plus qu'avantageusement le propos.

**Mme la présidente.** - L'incident est clos.

#### LE TTIP-CETA ET LEURS CONSÉQUENCES EN MATIÈRE DE POLITIQUES DE SANTÉ

DE **M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE**

À **MME CÉCILE JODOGNE**, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

**Mme la présidente.** - La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** - Lors de la commission de la Santé du 13 octobre 2015, je vous avais interpellée sur les différents traités internationaux en cours de négociation. Je parle plus précisément du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI-TTIP) et de l'Accord économique et commercial global (AECG-CETA) et de leurs conséquences en matière de politiques de santé.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des conséquences de ces traités pour les politiques de promotion et prévention de la santé, je les ai assez développées dans ma précédente interpellation.

Au cours de cette réunion de commission, vous nous aviez informés qu'un courriel avait été envoyé à la ministre Maggie De Block pour lui faire part des interrogations soulevées. Quelle a été sa réponse ?

Toujours lors de cette commission, vous aviez déclaré, je vous cite, "en fonction de la réponse de Mme Maggie De Block et des discussions qui s'ensuivront, je pourrai porter la question devant le Collège". Avez-vous porté la question devant le Collège ? Si oui, qu'en est-il ressorti ? Quelle est la position du Collège de la Commission communautaire française concernant le TTIP ?

Je tiens à rappeler que le TTIP possède dorénavant un nouveau mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. C'est ce qu'on appelle l'Investment Court System (ICS). Cependant, malgré cette avancée, un communiqué de presse du 22 février 2016 nous indique que les mutualités plaident pour une exclusion explicite des systèmes de sécurité sociale, mais aussi des services d'intérêt général actuels et futurs.

Le communiqué de presse des mutualités ajoute : "Bien que ces juridictions offrent davantage de garanties d'impartialité, les mutualités belges regrettent que les tribunaux nationaux soient tenus à distance. Si l'on parvient à un tel mécanisme de règlement des litiges, il convient de préciser explicitement que ce mécanisme ne peut avoir aucun impact sur la compétence exclusive des États membres à définir leurs politiques de santé, leur protection sociale et l'intérêt général".

En ce qui concerne le CETA, je tiens à rappeler que ce traité contient toujours l'ancienne version des clauses d'arbitrage dite ISDS, soit le règlement des différends investisseur-État, et qu'il prévoit toujours le recours à des tribunaux d'arbitrages privés. Dès lors, les entreprises canadiennes, européennes, ainsi que les entreprises américaines via leurs filiales canadiennes, pourront influencer et contester nos politiques en matière de santé.

Les contraintes du TTIP pourront dès lors se faire ressentir à travers la ratification du CETA. Pour rappel, 80 % des entreprises américaines possèdent une filiale au Canada.

Quelle est la position du Collège de la Commission communautaire française concernant le CETA ? Nous devons rapidement nous situer par rapport à celui-ci, dont l'agenda politique est beaucoup plus avancé que celui du TTIP.

Le Collège de la Commission communautaire française veut-il donner sa délégation au niveau fédéral afin de ratifier le CETA ?

Le 13 octobre 2015, vous espériez également que ce sujet fasse l'objet d'un point dans l'ordre du jour de la prochaine conférence interministérielle (CIM) de la santé publique. Vous pensiez que le sujet pourrait être abordé lors du groupe de travail intercabineaux consacré au volet international dans le cadre de cette CIM. Le TTIP, le CETA et leurs conséquences en matière de politique de santé ont-ils été abordés lors de ce groupe de travail ? Si oui, qu'en est-il ressorti ?

Ce sujet est de plus en plus médiatisé. C'est une bonne chose, car cela permet à l'ensemble de nos concitoyens d'être mieux sensibilisés à des enjeux qui, a priori, pour la plupart, les dépassent en raisons de leurs aspects techniques et juridiques.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes DÉFI et cdH)*

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Moureaux.

**Mme Catherine Moureaux (PS).**- Je tiens à remercier mon collègue, M. du Bus de Warnaffe, pour la vigilance dont il fait preuve dans le suivi du dossier des traités transatlantiques TTIP et CETA et de l'occasion qu'il nous donne d'aborder ce sujet épineux et controversé.

Cela reflète, une fois encore, la très grande préoccupation des élus que nous sommes face à cette question. Ces traités de libre-échange d'une nouvelle génération, du fait de la très mauvaise décision de la Commission européenne de travailler avec des listes ISDS, mais aussi avec des listes négatives, ont une portée qui, à certains égards, peut être insoupçonnée.

Le Parti socialiste s'est montré très clair à ce sujet : peut-on porter atteinte au service public et à l'État providence ? La réponse est non ! C'est non dans toutes les langues et dans toutes les matières ! À présent que le texte final du CETA est disponible, l'entreprise délicate de déchiffrement des 1.600 pages de textes techniques a commencé dans les centres d'études des partis, au sein des syndicats et dans le tissu associatif.

On voit que les lignes rouges fixées par Bruxelles et la Wallonie pour le TTIP n'ont pas été respectées et ont même largement été dépassées. Nous avons voté une résolution, mesurée mais claire, parce que nous pensions que la Commission européenne était composée de gens raisonnables. Mais lorsque nous avons accueilli la commissaire Malmström au parlement bruxellois en octobre dernier, il est devenu clair que nos lignes rouges et mises en garde ont sur la Commission européenne autant d'effet que des vagues sur le récif. Aujourd'hui, nous le constatons, les positions se durcissent encore.

C'est donc clair : le Parti socialiste s'opposera à la ratification du CETA tel qu'il est finalisé et notre position est la même sur le TTIP, qui est encore en cours de négociation. De la même manière, nous nous opposons à la délégation des pouvoirs au gouvernement fédéral pour procéder à la ratification de ce texte. Cette position vaut tant pour notre Région que pour nos amis wallons, avec qui nous sommes sur la même longueur d'ondes.

Je me joins aux questions de mon collègue, car mon groupe et moi-même sommes tout aussi curieux que lui de savoir comment évoluent nos rapports en la matière avec le gouvernement fédéral.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Genot.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Cette interpellation est l'occasion pour le Collège de prendre clairement position sur le CETA et d'envoyer un message fort au pouvoir fédéral par lequel il lui signifie son refus de le mandater pour ratifier ledit accord.

Qu'il s'agisse de la santé ou d'autres matières, c'est maintenant qu'il faut agir, et nous avons besoin de vous pour ce faire.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.**- La parole est à M. Colson.

**M. Michel Colson (DéFI).**- Je remercie M. du Bus de Warnaffe d'avoir fait preuve de vigilance en soulevant ce sujet toujours brûlant.

Je ne peux que me rallier au contenu du communiqué cité, à savoir que les mutualités plaident pour une exclusion explicite des systèmes de sécurité sociale, mais aussi des services d'intérêt général actuels et futurs. Les mutualités avaient déjà pris clairement position sur ce dossier.

Lors de leur audition au parlement bruxellois, Liliane Bloem, ambassadrice belge et responsable pour la Belgique des négociations au Comité des représentants permanents (Coreper), et Cecilia Malmström, commissaire européenne au Commerce, auraient déclaré que les services publics seraient hors négociation. Il en irait de même pour les mutualités. Ces nouvelles sont plutôt rassurantes.

S'agissant du CETA, M. du Bus de Warnaffe affirme que le traité contient toujours l'ancienne version du système d'arbitrage ISDS prévoyant le recours à des tribunaux d'arbitrage privés. Le système de règlement des différends n'aurait donc pas été réformé comme il l'a été pour le TTIP. Il semblerait que cette affirmation soit dépassée, heureusement. Selon mes informations, la Commission européenne et le gouvernement canadien auraient annoncé, le 1er mars 2016, avoir finalisé la révision juridique du CETA, obtenant un accord en vue de remplacer le système controversé ISDS par un tribunal indépendant.

La nouvelle approche contiendrait des éléments à la fois des systèmes juridiques nationaux et de la Cour internationale de justice, ce qui est plutôt encourageant. Cela ne signifie pas que la vigilance doit se relâcher. Mon groupe maintiendra sa veille attentive de l'évolution des textes du CETA et du TTIP, et il sera inflexible sur le niveau de protection des consommateurs, la sécurité alimentaire et l'environnement.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.** - La parole est à Mme El Bakri.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO !).** - On connaît depuis longtemps les conséquences de semblables traités de libre-échange sur nos soins de santé. Il y a plus de six mois déjà, les professionnels des maisons médicales, conjointement avec des patients, se sont prononcés dans une lettre ouverte contre le TTIP et le CETA et ont appelé les responsables politiques à s'y opposer.

Cette lettre ouverte est parue dans un numéro très intéressant de Santé conjugée, une publication de la Fédération des maisons médicales. J'en ai plusieurs exemplaires, ici, à votre disposition. Peut-être pourrait-on en envoyer un à Mme De Block. Très lucides sur les enjeux de ces traités de libre-échange, les acteurs de terrain mettent en lumière, dans ce numéro, tous les dangers qui accentueront et précipiteront la marchandisation des soins de santé.

Je souhaite revenir ici sur trois éléments essentiels qui prouvent combien ces traités sont toxiques et compromettront l'accessibilité aux soins et aux médicaments.

Il y a tout d'abord les systèmes de juridiction qu'ils comprennent. Ce sont les fameux mécanismes de règlement des différends qui permettent à des entreprises d'attaquer des États devant des tribunaux privés. M. du Bus de Warnaffe les a mentionnés. Ces mécanismes ont été remplacés, dans le TTIP et dans le CETA, par l'Accord sur le commerce des services (ACS). Pour beaucoup, ce remplacement ne serait qu'un simple relookage qui ne convainc personne, et encore moins les experts. Ces modifications ont d'ailleurs été considérées comme un simple toilettage juridique par l'association des magistrats allemands. Elles ne changent rien au fond des traités.

Deuxième, le TTIP et le CETA relanceront le débat sur la commercialisation des soins de santé. Dans les deux cas, la signature de ces traités avec les États-Unis et le Canada nous poussera dans une commercialisation d'autant plus aiguë que nous entrerons directement en contact avec des systèmes dominés par une logique de marché qui redonnera des opportunités aux partisans de la commercialisation des soins de santé.

Enfin, en Europe, on applique le principe de précaution, c'est-à-dire qu'on ne peut commercialiser un produit - en l'occurrence un médicament - que s'il est prouvé qu'il est sans danger.

Par leur objectif d'harmonisation des normes, le TTIP et le CETA mettront fin à ce principe, étant donné que l'on applique le principe inverse aux États-Unis : un produit n'est interdit à la consommation que s'il est prouvé toxique. Même dans ce cas de figure, le principe n'est pas toujours respecté, car l'amiante, dont la toxicité est prouvée, n'y est pas interdit.

Au vu des analyses des experts ou des acteurs de terrain, on ne peut que conclure au fait que ces accords participeront activement à la mise sous pression de notre système de santé.

L'heure n'est donc plus aux interrogations, mais à l'action. D'autant que le CETA qui devrait être signé en juin ne respecte aucune balise mise en place par le niveau fédéral pour le TTIP, moins encore celles des Régions.

Pour que M. Reynders puisse signer, en juin, le CETA au niveau européen et au nom de la Belgique, il aura besoin de la délégation de pouvoir des Régions et Communautés.

Dès lors, maintenant que nous connaissons tous les enjeux de ce traité, allez-vous accorder cette délégation au gouvernement fédéral au nom du Collège de la Commission communautaire française ?

*(Applaudissements sur les bancs  
du groupe PS et du PTB\*PVDA-GO !)*

*(Mme Julie de Grootte, présidente,  
reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la présidente.** - La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.** - Lors de votre interpellation du 13 octobre en commission, j'avais eu l'occasion de faire un état des lieux des débats en cours au niveau européen, au niveau national et au niveau de notre Région. Je ne vais donc pas y revenir dans le détail. Ce n'est d'ailleurs pas l'objet de vos questions, mais sachez que l'analyse de ces accords est en cours au gouvernement régional. Je souhaite néanmoins rappeler quelques éléments.

Pour ce qui concerne le TTIP, vous l'avez souligné, une avancée est constituée par le nouveau mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les États (Investment court system), qui remplace les ISDS (Investor-state dispute settlements), qui avaient suscité d'énormes critiques.

Pour ce qui concerne le CETA, les choses ont également évolué. Je peux vous renvoyer au communiqué de la Commission européenne du 29 février 2016, qui précise que les ISDS ont été remplacés par un nouveau mécanisme d'arbitrage en vue d'établir une cour permanente multilatérale d'investissement, similaire au nouveau mécanisme remplaçant les ISDS dans le TTIP.

Il y a là une rupture nette par rapport au système d'arbitrage prévu précédemment. Les membres du tribunal ne seront plus nommés par l'investisseur et l'État concernés par le différend, mais seront nommés à l'avance par les parties à l'accord. Ce qui a été mis en œuvre pour le TTIP a donc également été intégré dans le CETA.

Il faut surtout préciser que la version révisée du texte du CETA comprend un nouvel article qui garantit que le droit de réglementer à des fins de politiques publiques est pleinement préservé. Cet article garantit également que les dispositions relatives à la protection des investissements ne seront pas

interprétées comme un engagement des gouvernements à ne pas modifier leur cadre juridique. Cela clarifie le fait qu'une mesure susceptible d'avoir des répercussions négatives sur un investissement ou sur les bénéfices attendus par les investisseurs n'est pas en contradiction avec l'accord pour cette seule raison.

Il y a, là aussi, une évolution du CETA, puisque certains mettaient en avant la crainte que la conclusion de cet accord puisse empêcher toute évolution des politiques publiques dans les différents États signataires.

Les négociations évoluent donc de mois en mois. Pour le moment, ces évolutions me semblent aller dans un sens rassurant, qui préserve le droit des États d'adopter des réglementations qui protègent le citoyen, le consommateur et le patient.

Le Parlement européen, en juillet 2015, recommandait à la Commission européenne de développer la déclaration commune par laquelle les parties aux négociations s'engagent clairement à exclure du champ d'application du TTIP les services d'intérêt général actuels et futurs - dont, sans s'y limiter, l'eau, la santé, les services sociaux, les systèmes de sécurité sociale et l'enseignement - et les services d'intérêt économique, afin que les autorités nationales et, le cas échéant, locales conservent le droit plein et entier d'instaurer, d'adopter, de maintenir ou d'abroger toute mesure à l'effet de faire exécuter, d'organiser, de financer et de fournir les services publics, comme le prévoient les traités et le mandat de négociation de l'Union européenne. Cette exclusion doit s'appliquer quel que soit le mode de prestation ou de financement des services. Rappelons que le Parlement européen devra se prononcer sur le TTIP et peut, le cas échéant, rejeter l'accord.

Il convient cependant de rester vigilant concernant les matières de santé. Lorsque j'ai été interpellée sur des sujets comme la consommation problématique d'alcool ou l'alimentation saine, j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'évoquer devant cette assemblée les intérêts concurrents, pour ne pas dire divergents, que peuvent avoir, d'une part, de grandes entreprises, et de l'autre, les acteurs de la santé tels que, pour ce qui me concerne, ceux de la promotion de la santé. Il faut que la Belgique et ses Régions et Communautés puissent continuer à prendre des décisions qui protègent la santé publique sans se voir opposer des intérêts économiques. Cela doit évidemment être également le cas pour tous les pays européens, mais aussi pour le Canada ou les États-Unis, où des craintes similaires ont été exprimées.

Cela rejoint la position défendue par le Parlement européen comme par la Belgique, et en particulier par les ministres des Affaires étrangères dans toutes les concertations, à savoir la protection des services publics, en excluant les services publics et les services sociaux et de santé du champ d'application de l'accord.

Pour revenir plus précisément à vos questions, je n'ai pas encore reçu de réponse de la part de la ministre De Block au courrier officiel que j'ai envoyé. Mon cabinet a repris contact avec celui de la ministre fédérale et l'on nous a promis une réponse à brève échéance. Il n'y a donc pas eu de suite pour le moment au niveau du groupe de travail chargé des questions internationales, comme j'en avais fait la demande.

Nous l'avons évoqué dans le débat sur le Plan national Sida, nous savons qu'une commission aura lieu à la fin du mois de mars et nous remettrons ce point à l'ordre du jour ou parmi les points divers à aborder.

Le Collège n'a pas pris position concernant le TTIP et le CETA. C'est au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale que ces accords sont discutés. Des réunions sont programmées

avec les cabinets concernés (ceux du ministre-président, du ministre des Relations internationales, qui est officiellement chargé de tous ces accords commerciaux, ainsi que mon cabinet) et avec l'administration, par l'entremise de l'équipe de la déléguée de la Région de Bruxelles-Capitale auprès de l'Union européenne. Ces réunions se tiennent dans le but de se positionner sur ces deux accords.

Ce sont toutes ces discussions et ces analyses faites au niveau des équipes de la Région de Bruxelles-Capitale qui éclaireront et permettront de définir le positionnement de la Commission communautaire française.

Apparemment, il n'y a pas eu une lecture identique des interventions de Mme Malmström lors des auditions.

*(Remarques de M. Michel Colson, député)*

J'ai obtenu les impressions des personnes qui assistaient à l'intervention. J'ai eu vent des échos dont M. Colson parle, mais aussi d'autres interprétations de la même audition. Selon ces échos, Mme Malmström a bien confirmé que les services publics ne faisaient pas partie de la négociation, y compris les mutualités. Nous devons attendre le rapport pour obtenir des confirmations sur ce plan.

C'est tout ce que je peux dire sur ce sujet au stade actuel, mais je ne doute pas que nous y reviendrons prochainement, en tout cas avant le mois de juin, moment où la Belgique devra communiquer sa position par rapport au CETA, et ultérieurement par rapport au TTIP.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Le moins que l'on puisse dire, c'est que vous nous avez fourni tous les éléments nécessaires pour que l'on revienne rapidement vers vous !

En effet, pour l'heure, vous n'avez pas de réponse de Mme De Block, la concertation avec vos collègues du gouvernement régional est en cours, quinze jours nous séparent du 21 mars...

*(Remarques de Mme Cécile Jodogne, ministre)*

On ne peut pas dire que ce dossier brille par sa transparence, bien au contraire ! J'ai le sentiment d'un grand complot, car nous n'avons jamais accès aux travaux du CETA...

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** Les textes du CETA ne sont pas encore traduits dans toutes les langues officielles de l'UE, mais sont maintenant disponibles.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Il est quand même curieux que ces textes qui concernent tout un chacun soient si difficilement accessibles. Un mandat est nécessaire pour les consulter alors qu'ils devraient être disponibles sur internet !

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** C'est par le biais du Canada que ces textes existent en français. Je ne sais pas si la version amendée à l'heure actuelle est tout à fait publique, mais le premier texte était disponible en français et en anglais.

Je vous accorde que les conditions étaient tout autres pour le TTIP !

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Quand je parle de transparence, je fais également référence à l'accès aux travaux de notre commission au parlement bruxellois. Nous n'avons toujours pas accès au compte rendu de la commission qui a auditionné la commissaire Malmström !

Cela étant, je rappelle que l'Allemagne a pris la décision d'évacuer du CETA et du TTIP tout ce qui relève de la santé ! Nous vous entendrons à nouveau à ce sujet.

*(Assentiment de Mme Cécile Jodogne, ministre)*

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.-** L'incident est clos.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

LA SURVIE DE L'OS À MOELLE

DE **MME BARBARA TRACHTE**

À **MME FADILA LAANAN**, MINISTRE-PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DE LA CULTURE

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Trachte.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).-** La presse a relayé, il y a une semaine, l'appel à l'aide des gérants de L'Os à moelle, un petit café-théâtre bruxellois situé à Schaerbeek. Il a ouvert en 1960 et a accueilli des grands noms de la scène bruxelloise et internationale, comme Jacques Brel, Arno ou Toots Thielemans. Ce café-théâtre a aussi organisé une série d'événements avec des personnes plus ou moins connues qui, pour certains, restent gravés dans le cœur des Bruxellois et de certains d'entre nous.

Aujourd'hui encore, cette salle accueille une série d'événements variés, qui vont des spectacles de théâtre aux activités pour enfants en passant par les soirées d'humour, dont plusieurs événements organisés par des artistes bruxellois. C'est un lieu où de jeunes créateurs bruxellois peuvent aussi présenter leurs créations.

Malgré cette diversité, malgré cette histoire, malgré l'abnégation des gérants qui tiennent en outre à rémunérer correctement les artistes qui s'y produisent, cette salle fait face à des difficultés financières très importantes qui mettent en péril la survie et la pérennité de ses activités.

Vous avez tout de suite réagi à cet appel à l'aide de L'Os à moelle et vous avez dit que vous souhaitiez rencontrer ses responsables pour essayer de voir comment les soutenir. Vous indiquiez également qu'une allocation budgétaire spécifique était prévue au budget 2016 de la Commission communautaire française, dans sa tradition de soutien aux cafés-théâtres.

Quelle aide allez-vous apporter à ce café-théâtre en 2016 ? Comment pouvez-vous soutenir ce lieu, ainsi que d'autres cafés-théâtres, pour garantir une certaine pérennité à leurs activités ? Ces institutions me semblent être un maillon essentiel de l'offre culturelle en Région de Bruxelles-Capitale.

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** Comme vous le savez, le Gouvernement francophone soutient depuis de nombreuses années des lieux de proximité pour les jeunes talents. Il est vrai que la dimension de café-théâtre de cet endroit n'a jamais été vraiment reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai été ministre de la Culture pendant dix ans, et je dois reconnaître que ce secteur est un peu considéré avec méfiance par les services administratifs de théâtres avec un grand "T".

Par conséquent, dès le début de mon mandat à la Commission communautaire française, j'ai estimé que ce secteur était important. En effet, à Bruxelles, nous possédons une exemplarité en la matière et de nombreux lieux magnifiques méritent d'être soutenus. C'est pourquoi j'ai prévu, au budget 2016, 150.000 euros pour venir en aide aux cafés-théâtres dans leur ensemble. Ils sont treize à dépendre des soutiens financiers de la Commission communautaire française.

Lorsque j'ai entendu parler de L'Os à moelle et de ses difficultés, j'ai voulu réagir immédiatement. Mon cabinet rencontre aujourd'hui même les dirigeants de L'Os à moelle pour envisager comment les soutenir et éviter qu'ils ne mettent la clé sous le paillason. Je pense sincèrement qu'il est important de permettre à ces opérateurs de poursuivre leur travail.

On sait, par exemple, que des artistes comme Maurane, Philippe Lafontaine, Bruno Coppens, Richard Ruben ou Sam Touzani ont pu bénéficier du soutien de ces endroits de proximité qui leur ont offert une scène où se produire. Nous avons donc la responsabilité de continuer à les soutenir financièrement.

Je pourrai vous en dire davantage dans quelques jours, quand nous préciserons le soutien que nous apporterons à cet opérateur.

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Trachte.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).-** Je remercie la ministre-présidente pour l'attention qu'elle porte aux difficultés rencontrées par cette institution. Non seulement, cela permet à des lieux culturels déconcentrés d'exister dans la ville, mais aussi à de jeunes artistes bruxellois de présenter leurs œuvres et de se lancer.

Nous reviendrons certainement vers vous pour évoquer le sort des cafés-théâtres en général, et connaître le suivi réservé à L'Os à moelle. Il importe de savoir comment les soutenir dès à présent face aux difficultés qu'il rencontre, mais aussi de manière plus pérenne, et de faire que ce type de lieu puisse perdurer en Région bruxelloise.

*(Applaudissements)*

L'INSTITUT ÉMILE GRYZON – EUROTOQUES

DE **M. MOHAMED AZZOUZI**

À **MME FADILA LAANAN**, MINISTRE-PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Azzouzi.

**M. Mohamed Azzouzi (PS).-** J'ai récemment appris que l'Institut Émile Gryzon avait obtenu le trophée Baron Pierre Romeyer - Eurotoques. C'est un prix gastronomique, domaine que j'apprécie beaucoup. J'organise moi-même, chaque année à Saint-Josse-ten-Noode, un parcours culinaire.

J'aurais souhaité savoir, Madame la ministre-présidente, quelles étaient les conditions d'accès à ce concours. Serait-il possible de connaître la liste des participants ? L'Institut Émile Gryzon a-t-il déjà eu l'occasion de participer à d'autres concours similaires et éventuellement reçu d'autres prix ?

Je pense que, pour ce type de formation, participer à des concours et des événements internationaux représente une réelle plus-value pour les élèves qui gagnent en confiance et se sentent valorisés. Cela participe aussi au rayonnement international de notre Région, au même titre que les cités universitaires que la Région souhaite mettre en place.

Pouvez-vous me dire si vous êtes dans cette optique de partenariats internationaux ? Avez-vous des propositions à nous faire ?

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** L'Institut Émile Gryzon a, en effet, remporté le premier prix du trophée Baron Pierre Romeyer - Eurotoques 2016, le 8 mars dernier. Nous pouvons en être fiers, car c'est la quatrième fois que cet établissement gagne ce concours national. C'est dire que nous avons des professeurs et étudiants de grandes qualités.

Le concours est organisé par le Baron Pierre Romeyer, président d'Eurotoques, en partenariat avec la province du Brabant wallon. Il est ouvert à toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Flandre. Il touche à l'hôtellerie, la restauration et l'alimentation. Chaque école participante doit présenter une équipe de trois étudiants suivis par un professionnel issu de la province et ancien élève de l'école candidate.

La sélection repose sur des critères précis et la confection d'un menu imposé par le baron Pierre Romeyer. Les écoles sélectionnées étaient l'Institut provincial d'enseignement secondaire de Wavre, l'École hôtelière provinciale de Namur, l'Institut Notre-Dame Heusy, l'Institut Ilon Saint-Jacques de Namur, l'Institut Saint-Vincent de Paul à Uccle et l'Institut Émile Gryzon.

Ce dernier participe régulièrement à d'autres concours. Le 4 mars, par exemple, il a pris part au concours de boulangerie Jacques Saey consacré au travail du chocolat et du sucre, et il a remporté les deux premiers prix. La réputation de ses élèves n'est plus à faire. C'est d'ailleurs à eux que fait appel notre présidente pour l'organisation de sa réception annuelle.

**Mme la présidente.-** Les fameux cornets de frites !

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** Oui, mais il n'y a pas que ça. Il y a beaucoup de choses à regarder ou à déguster. Vous connaissez bien ce talent...

Les étudiants ayant remporté ce prix Eurotoques sont Deborah Drosson, Natacha Laloux et Cédric Meert, de la septième cours de cuisine. Ils ont été coachés et préparés par leur professeur, Benoît Peten, et Jimmy Collodoro du restaurant Bistrot Racine, ancien élève de l'institut. Ils vont poursuivre les partenariats et les participations à des concours, car c'est une belle carte de visite pour nos écoles, ainsi que pour y attirer du public supplémentaire.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Azzouzi.

**M. Mohamed Azzouzi (PS).-** Ce sont des prix d'excellence, qui montrent que nos écoles, nos instituts donnent des cours et des formations de qualité. On ne leur fait malheureusement pas assez de publicité. Il faut aller vers plus de collaborations.

*(Applaudissements)*

LA PRATIQUE D'EXERCICES PHYSIQUES AU TRAVAIL

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

**Mme la présidente.-** La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai découvert, hier soir dans une dépêche de

l'agence Belga, les résultats d'une étude de Delta Lloyd Life sur la pratique de l'activité physique dans le monde du travail. Ainsi, il apparaît que :

- une personne sur deux en activité est sédentaire sur le plan de l'activité physique ;
- 29 % des personnes interrogées estiment que pratiquer une activité physique prend beaucoup trop de temps ;
- 55 % des personnes interrogées se sentent mal dans leur peau ;
- 55 % des personnes interrogées estiment que c'est à l'employeur de prendre des initiatives permettant aux travailleurs et au personnel de pratiquer une activité physique ;
- 45 % des personnes interrogées sur un échantillon de 1.000 personnes seraient intéressées par la pratique d'une activité physique.

Vous connaissez les bienfaits d'une activité physique régulière sur les plans physique, physiologique et psychologique. De même, vous connaissez les problèmes qu'entraîne la sédentarité en termes de surpoids et de risques accrus à l'égard des maladies cardiovasculaires.

Par le passé, la Commission communautaire française qui n'était pas encore entièrement compétente en matière de santé, avait déjà pris des initiatives dans le milieu du travail en éditant une brochure intitulée "Comment lutter contre le stress au travail ? Comment favoriser le bien-être au travail ?". Avez-vous pris connaissance de cette étude ?

Maintenant que la Commission communautaire française a hérité pleinement de la compétence de la promotion de la santé, dans quelle mesure celle-ci vient-elle renforcer les initiatives que vous prenez ? Dans quelle mesure vous permet-elle d'accentuer les initiatives à prendre à l'égard du monde du travail ?

Pour rappel, nous disposons d'une toute petite compétence en matière de reconnaissance des agréments des services externes de prévention et de protection du travail. Le lien entre le monde du travail et la Commission communautaire française existe donc bel et bien.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** J'ai pris connaissance de la dépêche de l'agence Belga. Depuis hier soir, je n'ai pas eu l'occasion de lire toute l'étude qui en constitue l'objet. Néanmoins, il apparaît clairement que trop de travailleurs exercent une activité professionnelle sédentaire, sont en surpoids et ne sont pas enclins à pratiquer une activité physique.

Il est intéressant de lire qu'il existe une demande de la part des travailleurs pour que les employeurs leur fournissent des incitants, comme le développement d'applications. Cela a évidemment un lien direct avec ma priorité en matière de promotion de la santé : le développement de la promotion des attitudes saines, par le biais d'une approche globale et large, dans un objectif de bien-être des personnes et, en l'occurrence, des travailleurs.

Ce futur plan des attitudes saines que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici s'adressera à l'ensemble de la population. Je souhaite qu'il aborde, entre autres, la question de la conciliation entre vie professionnelle et promotion de la santé, activité physique et alimentation. C'est prévu dans un avenir

relativement proche, puisque nous travaillons déjà à ce plan. Pour le moment, je confirme le maintien du soutien au projet Sept jours santé développé par l'asbl Question santé. Il s'agit de promouvoir la santé des chefs de petites entreprises et des indépendants, ainsi que de leurs collaborateurs et travailleurs.

Comment ? Via l'information, la mise en réseau et le partenariat avec, par exemple, Brussels Enterprises Commerce and Industry (BECI), Securex et d'autres entreprises qui se sont inscrites dans ce projet. Des outils de communication sont ainsi diffusés, notamment sur internet et via des ateliers. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de participer, il y a quelques mois, à l'un de ces ateliers consacré à l'alimentation saine dans le cadre de la vie professionnelle. Un budget de 65.000 euros est dédié au soutien de cette activité.

Il y a, évidemment, lieu de souligner également que des concertations avec le niveau fédéral sont à mettre en place dans le cadre de ce plan de promotion des attitudes saines.

**Mme la présidente.-** La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Nous attendrons, bien évidemment, de voir ce plan, afin de déterminer dans quelle mesure il peut intégrer une série de paramètres qui s'adressent au monde de l'entreprise et au monde du travail.

Cependant, vous disposez aussi d'un autre champ d'application qui peut être très intéressant : le personnel de la Commission communautaire française. Ce personnel fait partie du monde de l'entreprise. Dès lors, pourquoi ne pas travailler à un incitant réel pour que le personnel de la Commission communautaire française mette en application ces bons principes que vous allez nous présenter ?

(Applaudissements)

## INTERPELLATION (SUITE)

### L'ÉTUDE PRÉVUE SUR LE VIEILLISSEMENT

DE **MME SIMONE SUSSKIND**

À **MME CÉLINE FREMAULT**, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA FAMILLE ET DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

**Mme la présidente.-** L'interpellation est reportée à une prochaine séance.

## QUESTIONS ORALES

### L'INFORMATION ET LES DÉPISTAGES EN VUE D'ÉRADIQUER L'HÉPATITE C

DE **M. JACQUES BROTCHE**

À **MME CÉCILE JODOGNE**, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

**Mme la présidente.-** La question orale est transformée en question écrite.

### L'AGRÈMENT D'UNE NOUVELLE MAISON MÉDICALE

DE **MME ZOÉ GENOT**

À **MME CÉCILE JODOGNE**, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

**Mme la présidente.-** La question orale est transformée en question écrite.

## VOTES RÉSERVÉS

### PROPOSITION DE RÉSOLUTION APPELANT LA MISE EN ŒUVRE RAPIDE DU PLAN NATIONAL SIDA

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition de résolution appelant la mise en œuvre rapide du Plan national Sida [doc. 25 (2014-2015) n° 1 et 25 (2015-2016) n° 2].

- Il est procédé au vote.

63 membres sont présents.

52 répondent oui.

11 répondent non.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevet Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwheide et Mahinur Ozdemir.

Ont voté non : Jacques Brotschi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de résolution appelant la mise en œuvre rapide du Plan national Sida est adopté.

Elle sera notifiée au Gouvernement.

### PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU STATUT DU PERSONNEL DES SERVICES PERMANENTS DE L'ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

**Mme la présidente.-** Nous passons à présent au vote nominatif de la proposition de modifications du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française [doc. 50 (2015-2016) n°s 1 et 2].

- Il est procédé au vote.

63 membres sont présents.

63 répondent oui.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevet Temiz, Julien Uyttendaele, Jacques Brotschi, Alain Courtois, Olivier

de Clippele, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de modifications du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française est adopté.

Elle sera notifiée à l'ensemble du personnel des services permanents du greffe de l'Assemblée de la Commission communautaire française.

### INTERPELLATIONS (SUITE)

**Mme la présidente.**- L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Teitelbaum.

LA GÉNÉRALISATION DES ANIMATIONS RELATIVES À L'ÉDUCATION  
À LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE

DE MME VIVIANE TEITELBAUM

À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE  
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Teitelbaum.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- L'accord de majorité mentionnait la généralisation des animations relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) comme objectif prioritaire.

Lors de la déclaration de politique générale, vous disiez notamment : "Nous souhaitons également renforcer les collaborations entre les associations de terrain et les centres de planning familial afin de diversifier l'offre d'animations EVRAS. Nous voulons également établir une cartographie claire des animations à Bruxelles, en bonne intelligence avec le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles." Nous en avons déjà parlé puisque ce n'est pas la première interpellation sur le sujet.

Si nous revenons sur ce thème, c'est parce que nous craignons malheureusement que cette généralisation ne se fasse très, voire trop lentement, alors que cette éducation est essentielle à l'heure actuelle tant en matière d'éducation sexuelle qu'en matière de respect de l'égalité entre les hommes et les femmes.

En effet, il a été beaucoup question ces derniers mois du respect des femmes par les migrants ou de l'idée d'introduire des cours sur ce sujet dans le parcours d'intégration. Toutefois, il est essentiel de commencer par éduquer les plus jeunes générations scolarisées en Région bruxelloise pour qu'elles acquièrent progressivement une maturité affective et sexuelle, composante essentielle dans la construction de la personne et de l'éducation citoyenne.

L'année dernière, deux évaluations ont été lancées sur les animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, l'une sur les résultats de l'appel à projets des deux

dernières années et l'autre permettant d'obtenir une cartographie des animations d'EVRAS sur le territoire bruxellois dont les résultats devaient arriver fin 2015. Ces résultats sont-ils disponibles ?

La nécessité de la création d'un comité d'accompagnement dans lequel se trouveraient les représentants du secteur concerné par la généralisation des animations EVRAS a également été promise. Ce comité a-t-il été mis en place ? Quelles en sont les composantes ?

La plate-forme EVRAS rassemblant une dizaine d'acteurs de terrain, dont les fédérations de planning familial, a également demandé la création d'un instrument d'évaluation globale permettant de mesurer les actions de mise en œuvre au sein des écoles. A-t-on répondu à cette revendication ?

En effet, l'évaluation prévue dans le rapport trisannuel des établissements scolaires devait être disponible à la rentrée prochaine, mais il ne s'agit, me semble-t-il, que d'une évaluation quantitative sans grille commune d'évaluation ni contenu.

Madame la ministre, où en est cette généralisation ? Un agenda a-t-il été fixé sur la base des différentes études menées ces dernières années ? Cette généralisation sera-t-elle opérée par étapes ? Le cas échéant, quelles seront ces étapes ? S'agira-t-il d'élargir progressivement le public cible ? Si tel est le cas, quels seront vos critères ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)*

**Mme la présidente.**- La parole est à M. Uyttendaele.

**M. Julien Uyttendaele (PS).**- Je suis jeune, je suis député et je suis socialiste. La gauche me porte !

*(Sourires)*

La gauche, c'est un combat pour l'émancipation, pour les libertés, pour l'égalité, bien sûr, mais c'est aussi un combat pour la protection des droits et des libertés individuelles.

Parmi celles-ci, il y a les libertés inhérentes aux sexualités, terme qu'il faut toujours utiliser au pluriel. Or les sexualités, ce sont, certes, des corps et des façons multiples de vivre les rapports personnels et interpersonnels aux corps, mais ce sont aussi des cultures et des traditions, ce sont des désirs et, malheureusement, ce sont aussi des lieux de la domination et d'atteintes multiples aux principes du droit.

Car oui, il y a des droits sexuels. Ils consacrent le droit de chacun et chacune de décider librement de son corps et de sa sexualité, quel que soit son sexe, son genre, son orientation sexuelle, son origine ethnique ou, je me permets encore de vous le rappeler ce matin, son handicap.

Ces droits touchent aussi à cette notion essentielle à mes yeux et que j'appellerai ici la santé sexuelle. Car les sexualités, sont aussi des corps et des relations physiques, psychiques, sociales et affectives. Et cela vaut pour tous, qui que vous soyez et pas seulement un homme, une femme, un réfugié en l'occurrence, dont il est tellement facile de se servir de cette dimension de son existence pour essayer encore un peu plus de le criminaliser ou de le discriminer à tout le moins. Vous comprendrez que je n'ai pas envie de mêler les choses parce que l'on n'est jamais à l'abri d'un glissement sémantique.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Je ne l'ai pas fait non plus...

**M. Julien Uyttendaele (PS).**- Sur le plan de ces droits, tout ce qui relève de l'information, de l'éducation, donc de l'école et de la vie citoyenne, est fondamental. Et c'est bien le grand objectif

de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

Or, à l'école, rien n'est simple. Les récents et tragiques événements qui touchent aux harcèlements - dont certains portent sur la vie affective et sexuelle - montrent que l'école est en tension sur ces points et que, plus que jamais, les jeunes doivent être rigoureusement informés et préparés à vivre leur vie sexuelle et leurs droits sexuels.

À cet égard, l'école doit s'assurer de la professionnalisation de ses intervenants. Elle doit donner des garanties de rigueur, de pertinence et, bien sûr, d'émancipation, de sorte que, par exemple, des dimensions culturelles et religieuses puissent faire l'objet d'un regard critique - en tout cas, émancipateur -, sans, bien sûr, enfreindre cette liberté fondamentale de croire, mais sans en faire non plus un absolu, qui ne pourrait pas être restreint par ces droits sexuels dont j'ai parlé plus haut et que l'école doit dire avec clarté.

Or 20 % des jeunes de deuxième, troisième et quatrième années de l'enseignement secondaire n'ont jamais participé à des activités d'animations EVRAS lors de leur parcours scolaire. C'est beaucoup trop !

L'EVRAS est un merveilleux projet, mais comment s'assurer qu'il intègre pleinement la vie de toute l'école ? Qu'il soit, par exemple, intégré dans le projet éducatif de l'établissement, qu'il soit à l'ordre du jour du conseil de participation ? Comment s'assurer de la rigueur professionnelle des formateurs ? Quel soutien apporter à ces formateurs en matière de formation continue, s'agissant notamment des questions d'aide sociale et médicale, de prévention des discriminations liées au genre, de traitement spécifique des violences entre partenaires, de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF), de lois pénalisant l'homophobie ou encore de prévention des conduites sexuelles à risque ? Comment garantir que tous les droits en matière de toutes les sexualités LGBTIQ (lesbian, gay, bisexuel, transgenre, intersex, and questioning) soient bien évoqués ? Et comment, sur ces points précis, s'assurer que les enfants aient des lieux de liberté, d'expression, de réflexion et aussi d'émancipation ? Comment donc s'assurer qu'il y ait - si vous me permettez ce mot - une "neutralité", une impartialité en matière de formation à la vie affective et sexuelle ?

Comment va-t-on aborder, dans les écoles, le lien entre sexualité et virtualité, entre usage des réseaux sociaux et vie affective et sexuelle ? La découverte des formes de la sexualité d'un jeune aujourd'hui, ce n'est plus le magazine porno qu'on va acheter à la dérobade ou en toute fierté. Aujourd'hui, c'est autrement plus difficile à vivre, à gérer et à communiquer, précisément parce que c'est dans un monde virtuel que tout se passe.

Alors comment comptez-vous intégrer cette dimension de l'éducation au virtuel, à l'internet, aux réseaux sociaux, aux rencontres virtuelles, aux webcams, aux images, aux chantages... On pourrait allonger la liste ! Comment s'assurer aussi que les asbl, et les centres de planning familial particulièrement, soient effectivement sollicités par les établissements scolaires ?

Comment pensez-vous organiser l'interaction entre ces asbl partenaires, les centres psycho-médico-sociaux (PMS) et les centres de promotion de la santé à l'école ?

Comment faire pour que ce projet EVRAS ne soit pas soumis à des pressions idéologiques, venant des parents, par exemple, ou encore de groupes minoritaires qui refuseraient cette dimension objective des droits sexuels tels qu'ils se traduisent dans nos lois et décrets ?

Comment éviter qu'il y ait une trop grande disparité dans les formations, comme l'avait déjà mentionné une étude réalisée par l'ULB et l'Université de Namur, en 2002-2003, où l'on dénonçait trop de disparités dans les initiatives, les thématiques abordées, le temps octroyé.

Comment formaliser et pérenniser les partenariats, mais aussi comment avoir un suivi de leur action pour s'assurer que le cahier des charges soit bien respecté ?

Je sais qu'il est en projet de réformer le système et que l'objectif serait de ne plus passer par un appel à projets. Il sera octroyé directement 300.000 euros aux fédérations concernées, qui devraient donc gérer le budget global pour les animations d'EVRAS.

Mais qu'en est-il de l'évolution de cette réforme et comment s'assurer que l'octroi du budget permettra de remplir les missions intégralement et dans l'esprit évoqué ici ?

Finalement, il est plus que probable qu'un éventuel cofinancement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sera nécessaire pour généraliser l'EVRAS à l'ensemble des écoles bruxelloises. Qu'en est-il des consultations et d'une éventuelle décision dans ce sens ?

*(Applaudissements)*

*(M. Serge de Patoul, troisième vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le président.** - La parole est à Mme Genot.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).** - Vu que l'on discute du sujet depuis 1999, année du lancement des premiers projets pilotes en Communauté française, je vais aller à l'essentiel.

Des écoles sont demandeuses de faire des animations. Quand elles s'adressent aux acteurs, ceux-ci leur répondent toutefois qu'ils sont débordés et qu'ils ne peuvent en faire plus. C'est d'autant plus regrettable que ce sont les écoles qui en ont peut-être le plus besoin qui y ont le moins accès, puisque ce sont les classes de l'enseignement professionnel qui ont le moins accès aux animations EVRAS.

Dans la politique que vous menez, il serait donc vraiment important que les écoles de la filière professionnelle soient prioritaires quand elles demandent à avoir accès aux animations. À l'heure actuelle, on sait qu'une majorité des élèves de l'enseignement général y a accès, contre une toute petite minorité des élèves de l'enseignement professionnel seulement.

**M. le président.** - La parole est à M. Kompany.

**M. Pierre Kompany (cdH).** - Je tiens tout d'abord à remercier Mme Teitelbaum pour son interpellation pertinente. La généralisation des animations d'EVRAS est un sujet important et primordial pour notre groupe humaniste.

*(Remarques de Mme Céline Fremault, ministre)*

De plus, comme vous l'avez rappelé dans votre interpellation, il s'agit d'une priorité fixée dans l'accord de gouvernement : "Le Collège [...] atteindra la généralisation des animations d'EVRAS dans toutes les écoles maternelles, primaires et secondaires".

Les animations d'EVRAS, qui seront donc généralisées, nous tiennent particulièrement à cœur. Partant, il s'agit de ne pas laisser à la traîne nos concitoyens et concitoyennes touché(e)s par le handicap. Je vous sais très attachée à ce thème.

Nous saluons et félicitons le Gouvernement pour avoir mené une double évaluation des animations d'EVRAS. L'exercice d'évaluation est d'une importance capitale et est trop souvent négligé par le pouvoir politique. En effet, il nous permet d'éclairer la situation et de guider les choix décisionnels à venir. Les résultats de ces deux évaluations constituent une nouvelle base solide pour la réalisation des politiques publiques. Nous les attendons donc avec impatience.

Pour terminer, je tiens à saluer l'effort budgétaire réalisé par le Gouvernement en la matière. En effet, nous pouvons observer une augmentation de 100.000 euros pour la généralisation des animations d'EVRAS. Cela équivaut à plus de 30 % d'augmentation du budget, qui est passé de 300.000 à 400.000 euros.

Cet effort prouve l'importance de ce sujet aux yeux du Gouvernement. J'ajouterai qu'il serait difficile qu'un tel sujet soit traité à petite échelle, en famille. Il doit être abordé par les spécialistes en la matière, seuls susceptibles de guider les jeunes.

Je remercie la ministre pour son attention et les réponses qu'elle nous donnera.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** - La parole est à Mme Fremault.

**Mme Céline Fremault, ministre.** - Votre interpellation semble critiquer la vitesse des travaux sur cette matière. Je dois avouer que je trouve votre critique particulièrement surprenante étant donné que les choses n'ont jamais bougé aussi vite sur cette thématique en Région bruxelloise. Pour rappel, en tant que membre du Collège en charge de l'Action sociale et de la Famille, je suis compétente pour les animations d'EVRAS qui sont effectuées par le personnel des centres de planning familial. C'est important à souligner évidemment, car il s'agit de mon seul levier pour pouvoir généraliser l'EVRAS.

D'autres acteurs proposent également des animations d'EVRAS dans les écoles, les centres PMS, les centres PSE, des asbl, etc. Ceci étant dit, nous avons avancé de manière particulièrement significative avec les centres de planning à Bruxelles. Pour rappel, j'ai lancé, dès ma prise de fonction, une double évaluation afin d'améliorer tant qualitativement que quantitativement les animations d'EVRAS à Bruxelles.

Grâce à ce double travail, nous avons opéré plusieurs changements significatifs en 18 mois. L'appel à projets initialement prévu a été réformé. Maintenant, l'ensemble des subsides est attribué à la fédération des centres de planning afin qu'on ait une plus grande cohérence entre animations, mais aussi une plus grande objectivation des animations effectuées. Ceci nous a permis de lancer et de financer un recueil de données particulièrement pointu sur les animations d'EVRAS effectuées par les centres de planning en Région bruxelloise.

Nous connaissons, aujourd'hui, avec précision tous les chiffres à ce sujet : par commune, par école, par quartier, par thématique abordée, par âge, etc. Il s'agissait d'un grand chantier, mais qui est arrivé à son terme. Il s'agissait d'ailleurs d'un préalable indispensable pour moi en vue de généraliser l'EVRAS. Il fallait des données objectives afin de pouvoir savoir où et comment étendre les animations à Bruxelles.

Je ne voulais pas travailler à l'aveuglette. Ce travail a pris un an, rien de dramatique au vu du succès de l'opération. J'en profite d'ailleurs pour remercier les animateurs dans les centres de planning qui ont pris la bonne habitude d'encoder une série de données utiles en vue de la généralisation. Car maintenant, nous avons des chiffres et une vraie cartographie.

Je peux d'ailleurs vous en donner quelques-uns afin que vous vous fassiez une idée de ce que représentent les animations d'EVRAS à Bruxelles, à l'heure actuelle :

- 213 établissements scolaires ont été touchés à Bruxelles par des animations d'EVRAS lors de l'année 2014-2015 par les centres de planning ;
- 22 000 élèves ont eu au moins une heure d'EVRAS enseigné par un animateur d'un centre de planning à Bruxelles ;
- les animations ont concerné 1.512 classes pour l'année scolaire 2014-2015 ;
- les communes du nord-ouest de Bruxelles, ainsi que celles du sud, sont moins bien desservies que le reste.

N'hésitez pas à déposer des questions écrites si vous voulez obtenir davantage d'informations.

La généralisation se fera effectivement par étape. Notre première étape était de pouvoir récolter une série de données objectives afin d'avoir justement une idée de comment généraliser. Maintenant, il va s'agir de mobiliser les acteurs en élargissant petit à petit les heures d'animation.

Pour ce faire, nous avons déjà franchi deux étapes majeures et essentielles dans le processus :

1. Nous avons élargi une première fois l'enveloppe de 300.000 euros pour la porter à 400.000 euros. Il s'agit donc bien de 100.000 euros supplémentaires pour la généralisation de l'EVRAS. Le champ des animations sera donc élargi à la rentrée scolaire prochaine. Plus de classes et plus d'enfants seront touchés par l'EVRAS dès 2016. Il est évident que cet élargissement se fera sur la base des données objectives collectées. Nous allons donc toucher des quartiers et des écoles qui sont peu fournis en matière d'EVRAS.

La question du public cible est évidemment importante. La réflexion menée avec les acteurs me pousse à opter pour la considération suivante : tous les jeunes doivent pouvoir suivre des animations EVRAS dans les écoles fondamentales, techniques, professionnelles et spécialisées. Il s'agit de viser l'ensemble des jeunes, sans aucune forme de discrimination.

Pour en revenir à l'enveloppe budgétaire, qui a donc augmenté de 100.000 euros, mon administration travaille sur un projet d'élargissement des animations EVRAS sur la base d'une collecte de données en vue d'une application dès la rentrée prochaine. Ce projet sera soumis au Gouvernement avant les vacances parlementaires d'été.

2. Nous mettons en œuvre un vrai partenariat de collaboration avec la ministre de l'Enseignement dont relèvent, pour rappel, les centres psycho-médico-sociaux (PMS). Pour preuve, ceux-ci intégreront le processus de collecte de données sur le même logiciel que celui utilisé par les centres de planning familial. Ainsi, dès la fin de l'année scolaire prochaine, nous disposerons d'une même cartographie complète de l'EVRAS, avec les centres de planning familial et les centres PMS.

Nous travaillons également sur la possibilité, pour une série d'asbl, d'entrer, elles aussi, dans le recueil de données (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles, Touche pas à ma pote,...). Ainsi, la quasi-totalité de l'EVRAS sera recensée dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cette base était le préalable indispensable à une généralisation effective de l'EVRAS. En outre, j'espère que des moyens

supplémentaires pourront être trouvés du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme vous le voyez, nous n'avancions pas si lentement que cela : les budgets augmentent, les données collectées sont plus précises et les collaborations effectives se mettent en place. Une fois ces différentes étapes remplies, l'idéal sera de progressivement généraliser l'EVRAS en fonction des zones non couvertes, mais aussi des écoles non touchées. L'avantage de la formule proposée est qu'elle permettra une vraie coordination entre les animations des centres PMS et celles des centres de planning familial. Les deux sont nécessaires pour la généralisation de l'EVRAS.

L'EVRAS devra toucher toutes les écoles avec différents publics. Toutefois, pour atteindre notre objectif de généralisation, il faudra bien cibler un âge idéal afin d'appréhender le mieux possible l'EVRAS. Des discussions sont en cours avec les ministres concernés. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu. Notre volonté est de mettre en avant un public prioritaire dans toutes les écoles : dernier degré en école primaire et premier degré en école secondaire. Si nous pouvons toucher l'ensemble de ces élèves en Région bruxelloise, la généralisation de l'EVRAS sera enfin une réalité.

Toutefois, il n'existe pas encore d'accord formel et le protocole d'accord est en cours de négociation. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des suites de la procédure.

Enfin, je travaille à la création d'un label EVRAS en groupe intrafrancophone avec Mme Milquet, M. Prévot et Mme Jodogne. L'objectif est d'identifier et de certifier les associations qui vont dans les écoles effectuer des animations EVRAS. Il est important d'avoir un minimum de connaissances et d'éthique pour organiser de telles animations destinées aux jeunes enfants.

Le travail est effectué tant sur la quantité que sur la qualité des animations et les choses avancent très vite. Nous rencontrerons les responsables de la plate-forme EVRAS après Pâques pour discuter du contenu des animations. Un échange de courrier est en cours. La cartographie relative à la Commission communautaire française est quant à elle finalisée.

Monsieur Uyttendaele, je n'ai rien à dire sur les programmes scolaires en tant que tels. C'est du ressort de la ministre de l'Enseignement. Nous collaborons avec elle sur toute une série de sujets.

Par contre, sur la question de la sensibilisation à la pornographie, il y a un volet spécifique dans le plan relatif aux violences conjugales, affectives et autres. La thématique est donc spécifiquement abordée dans ce plan intrafrancophone. Toute une campagne a d'ailleurs été réalisée à destination des jeunes adultes par rapport à la question de la pression, du harcèlement ou de l'habillement.

Le cofinancement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sera nécessaire. Les contacts sont en cours. Je pense qu'il faut finaliser tous les projets quand la cartographie et les liens entre les PMS et les centres de planning familial seront établis. Il faudra alors envisager les modalités de financement.

Madame Genot, selon les chiffres et proportionnellement à l'enveloppe EVRAS actuelle, ce que vous dites n'est pas exact. C'est même le contraire. Il y a plus d'écoles techniques et professionnelles aujourd'hui qui sont visées que d'écoles d'enseignement général dans le cadre des animations EVRAS. Donc, au vu des chiffres et de la cartographie, c'est le contraire de ce que vous affirmez.

Voilà, Madame Teitelbaum, ma réponse à votre interpellation. C'est un travail qui a énormément avancé en dix-huit mois, avec des budgets qui ont aussi suivi en termes de croissance.

*(Applaudissements)*

**M. le président.**- La parole est à Mme Teitelbaum.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Je n'ai pas dit que cela n'avait pas avancé. Il est vrai que les retours des centres de planning familial sont plus mitigés que ce qui est mis en avant ici. Dans certaines écoles, le recul en termes de droits des femmes (droit à l'avortement, droit au choix, etc.) est prégnant et ces centres de planning familial sont confrontés à des difficultés accrues. Il est donc important d'être à l'écoute du secteur et de pouvoir répondre aux inquiétudes exprimées.

M'avez-vous répondu quant à l'instrument d'évaluation demandé par les acteurs de terrain ?

**M. le président.**- La parole est à Mme Fremault.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- De quels acteurs de terrain parlez-vous ?

**M. le président.**- La parole est à Mme Teitelbaum.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Je parle entre autres des centres de planning familial.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Je puis comprendre que les centres de planning familial puissent rencontrer quelques difficultés puisque l'EVRAS est entre leurs mains. Ces animations étaient tellement disparates qu'il fut décidé de tout faire remonter au niveau de la fédération pour avoir une vue d'ensemble.

Sur la base de la cartographie, nous étudierons comment généraliser ces animations. Une évaluation systématique porte sur les apprentissages. En effet, augmenter les budgets sans évaluer les projets n'a pas beaucoup d'intérêt.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Nous reviendrons sur le sujet afin d'en connaître le suivi.

**M. le président.**- L'incident est clos.

**LE PARTAGE DE VÉHICULES DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR LES PERSONNES  
HANDICAPÉES ET LA PRISE EN COMPTE DE CETTE DIMENSION  
DANS LE HANDISTREAMING**

**DE M. AMET GJANAJ**

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE  
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**M. le président.**- La parole est à M. Gjanaj.

**M. Amet Gjanaj (PS).**- L'inclusion des personnes handicapées ne passe pas uniquement par les politiques relatives au handicap, mais également par les politiques de mobilité, de logement ou encore d'emploi. À titre d'exemple, en matière de mobilité, seule la moitié des stations de métro à Bruxelles seraient équipées d'un ascenseur.

De plus, dans certaines stations de métro, aucun escalator ne descend vers les voies ou, encore, les trams ne sont pas équipés de rampes pour les personnes à mobilité réduite.

En termes de mobilité, nous pensons comme vous que l'accessibilité constitue un droit pour tous les citoyens. Or, un exemple récent nous a été donné par la SNCB et le marché

des trains, dont l'accès sera difficile pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Vous avez aussi qualifié, Madame la ministre, "d'indécents le fait qu'un marché public d'une telle importance n'ait pas pris suffisamment en compte la dimension de la mobilité".

À Bruxelles, c'est la commission PMR qui gère ce type de cas. Nous serons attentifs à ce que la STIB n'adopte pas le même type d'attitude. Certes, d'autres moyens que les transports en commun existent à l'heure actuelle, mais ils nécessitent de grandes dépenses.

En effet, acheter un véhicule spécialisé ou faire adapter un véhicule pour le transport de personnes à mobilité réduite est complexe et coûte cher. De nombreuses personnes abandonnent le projet pour ces raisons, et ceux qui ont fait le choix d'adapter leur véhicule y ont engagé une somme assez importante.

Des services d'aide aux personnes se dotent de véhicules de transports adaptés, et ce, souvent via l'économie sociale et l'insertion socioprofessionnelle qui permettent un accès plus démocratique à ces services spécialisés. Ces services rencontrent un important succès mais n'arrivent pas toujours à répondre aux demandes toujours croissantes.

Dans ce contexte, les journaux La Capitale et Le Soir de ce mardi 2 février 2016 mettaient en lumière le projet Avira, notamment présent sur le site autopartage.be.

Depuis quelques mois, un projet existe à Berchem-Sainte-Agathe où l'Association belge des paralysés (ABP) met son véhicule à disposition.

Avira a pour but de partager des voitures adaptées PMR pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Ils entendent permettre à ceux qui n'ont pas de véhicule adapté d'en utiliser un quand ils en ont besoin et à ceux qui ont investi de l'argent dans un véhicule adapté de récupérer une partie des frais grâce au partage.

Les véhicules peuvent appartenir aussi bien à des centres de soins, à des services résidentiels ou encore à des particuliers. Ils sont alors partagés avec le voisinage, que ce soit pour l'utilisation du véhicule parce qu'il est adapté, ou tout simplement pour le besoin d'un véhicule motorisé.

En 2015, cette initiative souhaitait lancer au moins 30 projets d'autopartage, rassemblant chacun dix à quinze individus. À Bruxelles, il y a, actuellement, trois voitures proposées en autopartage, dont deux proposées par des associations et une par un particulier.

Le projet est encore au stade de projet pilote à Bruxelles et en Wallonie et a été créé en Flandre en 2013. L'économie de partage est particulièrement au goût du jour et montre, dans ce domaine aussi, qu'elle ouvre de nouvelles portes et génère de belles initiatives innovantes et solidaires.

Les différents gouvernements doivent veiller à faire de Bruxelles une Région plus accessible aux personnes en situation de handicap en investissant dans l'amélioration du service au sein de toutes les compétences bruxelloises.

Il faut non seulement améliorer l'infrastructure pour pouvoir dépasser le handicap, mais également réfléchir aux différents moyens de déplacement. Le handistreaming est une concrétisation du Handiplan adopté au mois de juillet dernier par les trois gouvernements. Une réflexion doit donc aussi être menée à cet égard.

Mes questions sont les suivantes. Quelle est l'approche de votre cabinet vis-à-vis de ce genre d'initiatives d'autopartage ?

Quel soutien, le cas échéant, y accordez-vous ? Quel cadre est-il envisagé pour en garantir la qualité et la sécurité ?

Par ailleurs, ces initiatives montrent toute la pertinence d'une action dans ce domaine, par le soutien aux projets associatifs et publics existant en la matière, pour leur permettre de se doter de ce genre de véhicule. Quel soutien apportez-vous à ces derniers dans ce cadre ? Ceci peut-il avoir une répercussion directe sur le coût de ce genre de services ?

De même, certaines de ces initiatives fonctionnent grâce à l'économie sociale. Avez-vous des contacts avec vos collègues M. Smet et M. Gosuin pour renforcer ce créneau de l'aide aux personnes lié à l'emploi ? Auriez-vous une idée des outils éventuels et des possibilités de subsidiation que nous pourrions mettre en place afin d'encourager ce genre de pratiques ? Cette dimension fera-t-elle partie intégrante du handistreaming ?

Madame la ministre, vous dites promouvoir la création d'activités occupationnelles inclusives pour l'ensemble des personnes avec un handicap qui n'ont pas accès à l'emploi - même à l'emploi adapté - ainsi que l'accès à des institutions de loisirs pour les personnes en situation de grande dépendance. Toutefois, il serait judicieux d'envisager des solutions pour faciliter leur mobilité. Une réflexion quant à cet aspect important se doit d'être menée.

*(Applaudissements)*

**M. le président.**- La parole est à Mme Fremault.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Je tâcherai de centrer ma réponse sur les compétences de la Commission communautaire française. L'inclusion des personnes en situation de handicap ne passe pas que par les politiques du handicap, mais par toutes les politiques telles que celles de la mobilité, du logement, de l'emploi, etc.

Les personnes en situation de handicap rencontrent trop souvent des obstacles en termes de participation active à la vie politique, économique, sociale et culturelle. La Dernière heure de ce matin comportait un article éloquent à ce propos.

Il est indispensable que les pouvoirs publics fassent tout leur possible. C'est ainsi que le Handiplan a été adopté. Il comporte une série de mesures à mettre en œuvre pour la mise en place d'une politique handistreaming. Certaines initiatives ont déjà été prises au niveau de la culture, du logement, de l'environnement ou encore du sport. Il est certain qu'il faut encourager également la prise en compte en matière de mobilité. L'exemple de la SNCB est interpellant et j'y suis personnellement attentive. Je vous invite à interroger plus en détail Pascal Smet à ce sujet.

Concernant l'approche du cabinet par rapport au projet Avira, je partage votre avis sur les bienfaits d'une telle initiative, compte tenu des multiples avantages qu'elle peut apporter. L'autopartage personnalisé offre plus d'accessibilité, permet aux personnes en situation de handicap de se déplacer plus aisément et de participer ainsi à des activités.

Ce système permet aux particuliers, qu'ils soient à mobilité réduite ou non, d'avoir un moyen de transport à prix raisonnable. Il est flexible et a un impact positif sur l'environnement, tout en favorisant la solidarité.

Je suis attentive à cette initiative, mais la question est de savoir comment l'encadrer. C'est la raison pour laquelle, à la suite d'une rencontre avec les responsables de l'asbl Avira, mes collaborateurs leur ont proposé de présenter leur projet au Conseil consultatif. Cela a été fait le 3 juin 2015. Les échanges avec les membres de la section ont été intéressants et ont débouché sur trois propositions visant à avancer dans

les recherches de solutions et répondre ainsi aux difficultés rencontrées dans la mise en place de ce projet.

La première suggestion était de s'adresser au ministre Pascal Smet pour faire connaître le projet. En effet, les difficultés concernent les exonérations de taxes de circulation et de mise en circulation, soumises à la condition que le véhicule ne soit utilisé qu'à des fins personnelles. Ces conditions ne prennent pas en compte l'autopartage. Je n'ai pas eu de retour du ministre sur cette question, mais je pense qu'il doit y être sensible, puisqu'il est également ministre du handicap à la Commission communautaire commune.

Par ailleurs, il a été suggéré que l'asbl rencontre le cabinet du ministre Van Overtveldt, ministre des Finances au niveau fédéral, pour trouver une solution par rapport à une autre difficulté juridique : l'exonération des taxes de circulation. La personne handicapée peut bénéficier d'avantages fiscaux, tels que la réduction de la TVA à 6 % lors de l'acquisition d'un véhicule, à condition qu'il ne soit utilisé qu'à des fins personnelles. À nouveau, la question de son partage n'est pas évoquée. La TVA est une compétence fédérale.

Enfin, il a été suggéré aux membres des asbl de faire la liste des utilisateurs potentiels et de prendre contact avec le service des aides individuelles du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) pour analyser les pistes à envisager.

Quel soutien est-il dès lors envisageable ? Le service des aides individuelles a analysé en profondeur le mécanisme du projet Avira. Je vais d'abord énumérer quelques interventions déjà dispensées par le service Phare au niveau des frais de déplacement des personnes handicapées.

L'objectif des interventions est de favoriser l'accès à l'emploi, à une formation ou à une activité de volontariat ou de loisirs pour les personnes de grande dépendance. Dans cette perspective, une personne handicapée peut bénéficier d'une intervention dans ses frais de déplacement, à condition qu'elle soit dans l'incapacité, en raison de son handicap, d'utiliser seule les moyens de transport en commun ou d'y accéder seule. Sont donc concernées les personnes à mobilité réduite (PMR), les personnes présentant des maladies neurologiques dégénératives, ainsi que certaines déficiences visuelles ou mentales.

L'intervention concerne, à raison d'un aller-retour par jour, les trajets pour se rendre vers son lieu de travail ou son lieu de formation, dans un établissement scolaire - pour autant que la personne ne soit pas inscrite dans l'enseignement spécialisé - ou encore vers un lieu d'activité sociale.

Le service Phare intervient donc dans les frais de déplacement en taxi, en minibus ou via un transport social, ainsi que pour les personnes handicapées qui utilisent leur voiture, et dans les frais de transport en commun d'un tiers accompagnant ou des personnes qui sont véhiculées par une tierce personne. Il apparaît que 15 % des personnes qui bénéficient de cette intervention utilisent des taxis. Il s'agit principalement de PMR ou de personnes présentant des maladies neurologiques. En 2015, 75 demandes ont été traitées au total pour un montant de 270.000 euros. Un budget de 300.000 euros est prévu pour 2016.

Phare offre donc déjà un panel de possibilités de prise en charge. Mon cabinet travaillera avec ce service afin d'élargir la liste des frais de transport remboursables en vue d'intégrer les frais de déplacement via un transport partagé.

J'en profite d'ailleurs pour répondre à votre question concernant les loisirs des personnes en situation de grande dépendance. Une nouvelle disposition est entrée en vigueur depuis le 1er juillet 2015, permettant l'intervention dans les

frais de déplacement vers des lieux de loisirs à l'intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale pour des personnes de grande dépendance, à raison de 30 trajets par année civile.

Le service des aides individuelles prévoit également un soutien financier lors de l'achat de matériel représentant un surcoût lié au handicap et revêtant un caractère indispensable. Il y a deux grands types d'intervention : celles permettant la conduite d'un véhicule et celles permettant l'accès au véhicule. Il n'y a pas d'intervention pour le véhicule en lui-même. La liste de l'ensemble des rubriques pour lesquelles le service Phare intervient est disponible. En termes de données chiffrées, il y a eu 112 demandes en 2015, qui ont généré 100 décisions favorables pour un coût budgétaire de 160.000 euros.

La difficulté, pour le projet Avira, réside dans le fait que le secteur de l'aide individuelle intervient pour les adaptations effectuées sur le véhicule propre de la personne handicapée ou sur le véhicule familial. Il ne peut y avoir d'intervention pour un véhicule de transport collectif. De même, le véhicule adapté n'est pas destiné à être utilisé par d'autres usagers que la personne bénéficiaire. C'est d'autant plus interdit si la personne a bénéficié du taux réduit de TVA.

Dès lors, plusieurs questions se posent en ce qui concerne l'autopartage. Qu'en est-il de la légalité de ce système s'il y a eu une intervention du service Phare dans l'adaptation du véhicule ? Qu'en est-il de la rétribution financière auprès du propriétaire du véhicule qui aurait bénéficié de fonds publics ? La question de la territorialité se pose également : que fait-on lorsqu'un véhicule est partagé avec des personnes domiciliées en Région wallonne ou en Région flamande ?

Il est évident que les réflexions doivent être intensifiées au niveau des transports adaptés aux personnes handicapées, mais la solution ne se trouve pas du côté du secteur des aides individuelles en ce qui concerne la partie achat de matériel. C'est la raison pour laquelle mes collaborateurs étudient d'autres pistes avec la cellule Initiatives du service Phare. Un projet comme Avira pourrait également solliciter l'aide de CAP48.

Une réflexion est également menée au niveau des centres de jour puisqu'ils disposent bien souvent de véhicules pour lesquels le service Phare intervient dans les frais de déplacement. Un montant annuel de 2.762.000 euros est réservé pour le transport collectif de ces centres. L'idée est de réaliser l'inventaire des véhicules disponibles au sein des centres, non seulement en nombre, mais également en pourcentage d'utilisation afin d'examiner ensuite si une mise à disposition est possible.

Une autre réflexion est également en cours dans le cadre de l'étude "répit" afin de voir comment mieux développer et adapter la mobilité des personnes handicapées. Cette étude devrait être terminée à la fin 2016.

Ce genre d'initiatives doit surtout être soutenu. Il est encourageant de constater que des efforts sont déjà entrepris par chacun des ministres et secrétaires d'État pour développer des actions dans leur champ de compétences respectif. Il en va bien évidemment de la responsabilité de chacun. L'objectif final étant d'ancrer cette pratique du handistreaming partout d'emblée dans le prochain accord de majorité.

Je ne manquerai donc pas d'interpeller mes collègues Pascal Smet, Didier Gosuin et Johan Van Overtveldt pour connaître les suites qui seront données à ce projet en particulier.

Je terminerai en soulignant le rôle essentiel du conseil consultatif puisqu'il permet de donner écho aux nouvelles initiatives qui nécessitent une attention particulière. C'est dans cette perspective que j'ai récemment proposé au service Phare de présenter le projet Avira aux conseils consultatifs

communaux lors de leur prochaine rencontre. Je reste persuadée que le terrain communal est propice à ce genre d'initiatives à l'image de ce qui se fait à Berchem-Sainte-Agathe. Il est donc important de sensibiliser les agents communaux, les associations communales ou encore les bénévoles actifs au sein de leur commune afin d'échanger et d'encourager les bonnes pratiques des uns et des autres.

*(Applaudissements)*

**M. le président.-** La parole est à M. Gjanaj.

**M. Amet Gjanaj (PS).-** Je vous remercie, Madame la ministre, pour ces réponses très complètes. Je voudrais souligner que se déroule actuellement une discussion sur l'ordonnance relative à l'entreprise d'insertion et aux initiatives locales de développement dans l'emploi, il y a peut-être là une piste à creuser pour certaines associations ou certaines entités. Je siège moi-même au sein de la Commission des affaires économiques. Peut-être que vous aussi allez appuyer cette demande-là.

**M. le président.-** La parole est à Mme Fremault.

**Mme Céline Fremault, ministre.-** Je peux l'appuyer, mais je pense que c'est tout le problème du changement de mentalité qu'il faut travailler aujourd'hui. Ce n'est pas parce que je suis la ministre en charge du handicap que je dois systématiquement appuyer les demandes auprès de mes collègues. Je peux le faire et nous l'avons fait pendant des années. Le handistreaming consiste à faire en sorte que chacun de mes collègues acquière ce réflexe et qu'il ne soit plus nécessaire que la ministre en charge du handicap relaie la demande.

Il y a d'ailleurs une demande très précise dans le Handiplan d'avoir des personnes de référence au sein des cabinets qui, de façon transversale, balaient l'ensemble des compétences et aient systématiquement ce réflexe dans chacune des politiques.

Je peux évidemment me faire le relais de ces demandes, mais le changement de paradigme, c'est de faire de la question du handicap le réflexe de chacun dans toutes ses politiques.

**M. Amet Gjanaj (PS).-** J'espère en tout cas que vous allez insuffler soit les politiques adaptées, soit ce réflexe-là pour qu'à l'avenir, il y ait aussi plus d'initiatives permettant à ces personnes d'avoir un cadre de vie digne où elles peuvent se mouvoir comme tout un chacun.

**Mme Céline Fremault, ministre.-** J'encourage tout le monde à systématiquement interpellier mes collègues sur le sujet. Je veux bien tout centraliser, mais pour vraiment réussir une politique de handistreaming, il faudrait dans chacune des compétences interroger chacun des ministres, que ce soit en matière de mobilité, de logement, etc. de sorte que cela devienne un réflexe d'intégrer systématiquement cette dimension du handicap aux diverses politiques.

**M. Amet Gjanaj (PS).-** Madame la ministre, vous pouvez compter sur nous comme nous comptons sur vous !

**M. le président.-** L'incident est clos.

## CLÔTURE

**M. le président.-** Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 13 h 21.

Membres du Parlement présents à la séance : Mohamed Azzouzi, Eric Bott, Jacques Brotschi, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Bernard Clerfayt, Philippe Close, Michel Colson, Alain Courtois, Emmanuel De Bock, Olivier de Clippele, Julie de Groote, Céline Delforge, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Bea Diallo, Christos Doukeridis, Hervé Doyen, Willem Draps, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Isabelle Durant, Anne Charlotte d'Ursel, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Mathilde El Bakri, Ahmed El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Marc-Jean Ghysels, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron, Catherine Moureaux, Mahinur Ozdemir, Emin Ozkara, Martine Payfa, Caroline Persoons, Charles Picqué, Arnaud Pinxteren, Jacqueline Rousseaux, Simone Susskind, Viviane Teitelbaum, Sevkettin Temiz, Barbara Trachte, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven et Michaël Verbauwheide.

Membres du Gouvernement présentes à la séance : Fadila Laanan, Cécile Jodogne et Céline Fremault.

## ANNEXE 1

### RÉUNIONS DES COMMISSIONS

#### Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

p.m.

#### Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

##### *Mercredi 2 mars 2016*

1. Projet de décret modifiant le décret de la Commission communautaire française du 17 mars 1994 portant création de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle [doc. 48 (2015-2016) n° 1]
2. Ordre des travaux

**Présents :** M. Mohamed Azzouzi (président), M. Eric Bott, M. Alain Courtois, M. Serge de Patoul, Mme Isabelle Emmerly, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Zoé Genot (remplace M. Christos Doulkeridis), M. Jamal Ikazban (supplée M. Ahmed El Ktibi), Mme Véronique Jamouille, Mme Jacqueline Rousseaux et M. Julien Uyttendaele.

#### Commission des Affaires sociales

p.m.

#### Commission de la Santé

p.m.

#### Commission spéciale du Budget et du Compte

p.m.

#### Commission de coopération avec d'autres parlements

p.m.

#### Commission spéciale du Règlement

p.m.

#### Commission de contrôle

p.m.

#### Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

p.m.

## COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- **l'arrêt du 18 février 2016 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de la loi du 12 mai 2014 portant création de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale, et, à tout le moins, de l'article 2, alinéa 1er, 3°, treizième tiret, *partim*, introduit par le Collège de la Commission communautaire française (21/2016) ;**
- l'arrêt du 18 février 2016 par lequel la Cour
  1. annule l'article 79, § 1er, de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement des personnes ;
  2. rejette les recours pour le surplus (22/2016) ;
- l'arrêt du 18 février 2016 par lequel la Cour dit pour droit qu'en ce qu'il n'interdit pas à l'administration fiscale, au cours de la procédure sursitaire, de prendre une inscription hypothécaire en vue d'être reconnue comme créancier privilégié à son terme, l'article 31 de la loi du 31 janvier 2009 relative à la continuité des entreprises viole les articles 10 et 11 de la Constitution (23/2016) ;
- l'arrêt du 18 février 2016 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 53, alinéa 1er, 2°, et 60 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe ne violent pas l'article 22 de la Constitution, combiné ou non avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (24/2016) ;
- l'arrêt du 18 février 2016 par lequel la Cour
  1. annule l'article 45 du Code de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale, tel qu'il a été renuméroté et modifié par l'article 54 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 mai 2014 « modifiant l'ordonnance du 25 mars 1999 relative à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière d'environnement, d'autres législations en matière d'environnement et instituant un Code de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale », mais uniquement en ce qu'il ne permet pas d'assortir d'un sursis la décision d'infliger une amende administrative alternative ;
  2. sous réserve de l'interprétation y mentionnée, rejette le recours pour le surplus (25/2016) ;
- l'arrêt du 18 février 2016 par lequel la Cour dit pour droit que
  1. l'article 7 de la loi du 23 décembre 1986 relative au recouvrement et au contentieux en matière de taxes provinciales et locales et l'article 378 du Code des impôts sur les revenus 1992, tels qu'ils étaient applicables avant l'entrée en vigueur de la loi du 15 mars 1999 relative au contentieux en matière fiscale, interprétés comme n'imposant pas, en matière de fiscalité communale, la signification à la députation permanente du recours formé, contre sa décision, devant la cour d'appel, violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;
  2. les mêmes dispositions, interprétées comme imposant, en matière de fiscalité communale, la signification à la députation permanente du recours formé, contre sa décision, devant la cour d'appel, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (26/2016) ;
- l'arrêt du 18 février 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 4, § 2 de la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (27/2016) ;
- l'arrêt du 25 février 2016 par lequel la Cour annule l'article 9 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel dans la mesure où il s'applique automatiquement à l'organisme professionnel de droit public qui est chargé par la loi de rechercher des manquements à la déontologie d'une profession réglementée, et à l'activité d'un détective privé ayant été autorisé à agir pour l'organisme professionnel en question conformément à l'article 13 de la loi du 19 juillet 1991 organisant la profession de détective privé (28/2016) ;
- l'arrêt du 25 février 2016 par lequel la Cour dit pour droit que, compte tenu de ce qui y est dit, l'article 629bis du Code judiciaire ne viole pas les articles 10, 11 et 22bis de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (29/2016) ;
- l'arrêt du 25 février 2016 par lequel la Cour dit pour droit que
  1. interprété comme exigeant que la tardiveté du paiement soit imputable à une faute ou à une négligence de l'autorité publique pour que le contribuable puisse bénéficier d'une imposition distincte des profits de professions libérales payés tardivement par le fait d'une autorité publique, l'article 171, 6°, deuxième tiret, du Code des impôts sur les revenus 1992 viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution ;
  2. interprétée comme n'exigeant pas que la tardiveté du paiement soit imputable à une faute ou à une négligence de l'autorité publique pour que le contribuable puisse bénéficier d'une imposition distincte des profits de professions libérales payés tardivement par le fait d'une autorité publique, la même disposition ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution (30/2016) ;
- le recours en annulation et la demande de suspension des articles 128 à 134 et de l'article 135, 18°, du décret flamand du 18 décembre 2015 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2016, introduits par Antoine Buedts ;

- le recours en annulation des articles 82 et 83, alinéa 1er, de la loi-programme du 10 août 2015, introduit par la SA « Mergaert Verzekeringen » ;
- le recours en annulation du décret de la Région flamande du 3 juillet 2015 introduisant le prélèvement kilométrique et annulant le prélèvement de l'Eurovignette et modifiant le Code flamand de la Fiscalité du 13 décembre 2013 en la matière, introduit par l'ASBL « SIGMA » ;
- le recours en annulation de l'article 2 de la loi du 20 juillet 2015 visant à renforcer la lutte contre le terrorisme (insertion d'un article 140sexies dans le Code pénal), introduit par l'ASBL « Ligue des Droits de l'Homme » ;
- les questions préjudicielles concernant l'article 33 de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, posées par le Tribunal de police d'Anvers, division Malines ;
- la question préjudicielle relative à l'article 1253ter/5 du Code judiciaire, posée par le Tribunal de première instance de Namur, section Namur ;
- le recours en annulation des articles 128 à 134 et de l'article 135, 18°, du décret flamand du 18 décembre 2015 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2016, introduits par Ronald De Wilde et par Jef Hendriks ;
- la question préjudicielle relative à l'article 9, alinéa 4, de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, posée par le Conseil d'Etat ;
- la question préjudicielle relative à l'article 7, § 14, alinéa 4, de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, inséré par l'article 114 de la loi-programme du 2 août 2002, posée par le Tribunal du travail francophone de Bruxelles ;
- la question préjudicielle relative à l'article XI.29, § 1, b), du Code de droit économique, posée par le Tribunal de commerce de Gand, division Gand ;
- les recours en annulation totale ou partielle des dispositions de la section 4 (Intercommunales, article 86 à 93) du chapitre 4 du titre 4 de la loi-programme du 10 août 2015, introduits par la SCRL « Intercommunale d'incendie de Liège et environs », par l'ASBL « Union des Villes et Communes de Wallonie », par la SCRL « Association intercommunale Bureau économique de la province de Namur » et autres, par la SCRL « Association intercommunale d'étude et d'exploitation d'électricité et de gaz », par l'association chargée de mission « EcoWerf, intergemeentelijk milieubedrijf Oost-Brabant » et autres, par la SCRL « Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux » et par la SCRL « Intercommunale de gestion de l'environnement » ;
- les recours en annulation partielle de la loi du 10 août 2015 visant à relever l'âge légal de la pension de retraite, les conditions d'accès à la pension de retraite anticipée et l'âge minimum de la pension de survie, introduits par André-Marie Hennebert et par Luc Logghe et autres ;
- la question préjudicielle relative à l'article 39 du décret flamand du 21 juin 2013 portant diverses dispositions relatives au domaine politique du Bien-être, de la Santé publique et de la Famille, posée par le Tribunal de police de Flandre occidentale, division Courtrai ;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 1122 et 1717 du Code judiciaire, posées par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles.

